



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Mkapa (République-Unie de Tanzanie) . .	323
Discours du cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jabar Al-Sabah (Koweït)	326
Discours de M. Boupha (République démocratique popu- laire lao)	330
Discours de M. Bongo (Gabon)	332
Discours de M. Ondo Obiang Alogo (Guinée équatoriale)	336
Discours de M. Simonet (Belgique)	339

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. MKAPA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation (de l'anglais)*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation tanzanienne je vous présente mes félicitations les plus sincères pour votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles et votre expérience nous donnent l'assurance que vous saurez mener à bien les travaux de l'Assemblée. La délégation tanzanienne est heureuse de vous souhaiter la bienvenue et s'engage à vous apporter tout son concours pour assurer le bon exercice de vos responsabilités.

2. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Mojsov, de la Yougoslavie, pour le précieux concours qu'il a apporté à notre organisation en sa qualité de président de la dernière session de l'Assemblée générale et des trois sessions extraordinaires qu'il a présidées pendant cette période. Nous sommes fiers de lui et nous lui sommes reconnaissants.

3. Cette année, une nouvelle nation est née, événement important dans le processus de la décolonisation. La délégation tanzanienne s'associe aux autres membres de l'Assemblée générale des Nations Unies pour se féliciter de l'accession à l'indépendance des îles Salomon et pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies.

4. Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour l'analyse approfondie qu'il a faite des événements qui se sont produits depuis la dernière session, analyse qui est contenue dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/33/1]. Sa déclaration nous fournit un point de départ utile pour l'évaluation de la situation internationale.

5. Je tiens à relever en particulier qu'il nous met en garde contre les frustrations croissantes auxquelles la commu-

nauté mondiale est quotidiennement soumise. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que, malgré les nombreuses frustrations éprouvées, et sans doute à cause d'elles, nous ne saurions nous laisser aller à un pessimisme cynique, car nos peuples veulent vivre et aspirent à l'existence meilleure que leur a promise notre organisation.

6. On ne pourra lutter contre ces frustrations et les éliminer que lorsque tous les intéressés se seront rendus à l'évidence et auront reconnu que non seulement l'humanité se trouve en équilibre précaire au bord d'un précipice qui menace notre survie à tous, mais que nous tous, riches et pauvres, puissants et faibles, sont également menacés par les conditions psychologiques et physiques malsaines dans lesquelles ils vivent tous. L'avenir sera prometteur et sûr pour tous ou ne le sera pour personne.

7. Le climat international est actuellement défavorable pour permettre d'assumer les besoins des pays en développement. La crise économique, de plus en plus grave — chômage généralisé, inflation galopante, fluctuation des taux de change, instabilité des prix des produits de base, endettement et tendances inflationnistes dans le commerce international —, continue à faire obstacle aux efforts déployés par les pays en développement pour améliorer leur condition. Toutes ces évidences nous font penser que ces problèmes sont des manifestations du mauvais fonctionnement du système économique international actuel et de son incapacité à faire face aux nouvelles réalités du monde interdépendant d'aujourd'hui. Ce sont là des problèmes structurels qui exigent également des solutions d'ordre structurel par l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

8. Malheureusement, certains pays développés n'éprouvent pas le même sentiment d'urgence face à l'instauration du nouvel ordre économique international parce qu'ils sont satisfaits d'un monde inique, fondé sur des intérêts égoïstes et à court terme, comme on peut le voir à travers les résultats décevants des négociations inachevées sur divers aspects des relations économiques internationales. Ainsi, bien que la communauté internationale ait le pouvoir de redresser les déséquilibres et les inégalités, et bien que tout le monde en connaisse le remède, l'absence d'une volonté politique de la part de ces quelques pays développés a empêché de réaliser tout progrès dans les différentes négociations portant sur le nouvel ordre économique international.

9. C'est cette absence de volonté politique qui, par exemple, empêche tout progrès dans les négociations sur les accords portant sur les divers produits de base et sur le fonds commun, malgré un accord général réalisé dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. La

Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base n'a pas encore été reprise après avoir été suspendue deux fois l'année dernière sans qu'un accord ait pu intervenir sur les principaux éléments de base du fonds. Dans les négociations commerciales multilatérales et dans les négociations sur la réforme du système monétaire international, les progrès réalisés sont également négligeables en raison de la résistance croissante opposée à tout changement structurel. La Conférence de plénipotentiaires en vue de transformer l'ONUDI en une institution spécialisée¹ n'a pu adopter une constitution pour l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée du fait de l'opposition émanant de certains pays développés.

10. Ce qui est cependant encore plus décevant, c'est de constater que, même lorsqu'un accord général peut être réalisé, des arguments de procédure servent de prétextes à l'inaction. L'exemple le plus récent de cette tactique dilatoire a été fourni au cours des sessions avortées du Comité plénier, c'est-à-dire le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Alors que les éléments de cette résolution, y compris le mandat du Comité, ont été négociés par toutes les parties intéressées et adoptés par consensus par l'Assemblée générale, certains pays développés ont choisi d'associer le mandat du Comité à une seule fonction, à l'exclusion des trois autres. On nous dit que le Comité doit simplement se livrer à des échanges de vues périodiques sur les problèmes relatifs à l'économie mondiale, sans aboutir à des accords formels. Cette attitude négative a fait que la communauté internationale n'a même pas pu se mettre d'accord sur le mandat du Comité en vue de poursuivre le dialogue Nord-Sud.

11. Le dialogue Nord-Sud ne peut aboutir à des résultats concrets que si toutes les parties sont prêtes à entamer de véritables négociations avec l'engagement politique nécessaire en vue d'établir des relations économiques justes et équitables entre les nations. Les résultats décevants des négociations qui se poursuivent en divers lieux démontrent clairement que certains pays développés ne sont pas encore prêts à renoncer aux privilèges qu'ils retirent du système injuste actuel.

12. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] reconnaît qu'il existe une interdépendance entre la prospérité des pays développés et la croissance et le développement des pays en développement, et que ces deux éléments ne sauraient être plus longtemps isolés. Il s'ensuit donc également que ceux qui dressent des barrières politiques et économiques pour retarder, voire empêcher l'instauration du nouvel ordre économique international, créent, par leur attitude, des obstacles à la croissance et à la prospérité de l'humanité tout entière. La communauté internationale sera en droit de les tenir pour responsables de l'absence de progrès vers l'instauration du nouvel ordre économique international et de toutes les conséquences que leurs actes pourraient avoir sur les relations entre les nations et au sein de la communauté tout entière. A cet égard, il

faut reconnaître que la tolérance des masses condamnées au cercle vicieux de la pauvreté et de la malnutrition a ses limites.

13. La lutte pour l'instauration du nouvel ordre économique international a reçu une nouvelle impulsion du fait des conclusions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement qui vient de s'achever². Mon gouvernement estime que la mise en oeuvre du Plan d'action adopté par cette conférence³ et qui, nous l'espérons, recevra l'appui unanime de l'Assemblée, contribuera de façon importante à notre recherche de la paix, de la justice et de l'égalité.

14. Nous reconnaissons que l'objectif premier de la coopération technique entre pays en développement est de promouvoir le développement des pays en développement grâce à l'autosuffisance nationale et collective en vue d'améliorer le niveau de vie des peuples du tiers monde. Mais à nos yeux, la coopération technique entre pays en développement est également un instrument important qui peut jouer un grand rôle dans le processus de restructuration du système économique international actuel, lequel a été non seulement la source d'affrontements entre les pays nantis du Nord et les pays pauvres du Sud, mais aussi l'obstacle principal aux efforts de développement déployés par les pays en développement. C'est en raison de cette interdépendance entre les efforts nationaux de développement et le milieu extérieur qui affecte ces efforts que nous considérons que l'autosuffisance collective et la création du nouvel ordre économique international sont complémentaires.

15. Si un changement dans les relations économiques entre les nations pose un problème parce qu'il appelle de notre part certains sacrifices, on ne peut dire qu'il en soit ainsi en ce qui concerne les pays développés qui refusent de mettre à la disposition d'une institution internationale, en vue d'aider les pays en développement, les ressources minérales du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale. Même lorsqu'il s'agit du patrimoine commun de l'humanité, on assiste à une lutte désespérée au sein de la présente troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer entre les pays développés et les pays en développement, parce que les pays développés ne veulent pas renoncer aux perspectives de s'enrichir davantage, dans une indifférence presque totale face au sort des millions de démunis qui constituent la vaste majorité du tiers monde.

16. La libération totale de notre continent demeure la préoccupation primordiale de la politique étrangère de la Tanzanie, et c'est pour cette raison que la détérioration de la situation en Afrique australe nous inquiète de plus en plus.

17. Il existe deux manières de parvenir à la décolonisation et à l'instauration d'un gouvernement par la majorité en Afrique australe. Les populations peuvent prendre les armes et renverser violemment leurs oppresseurs au Zimbabwe, en

¹ Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 février au 11 mars 1978.

² Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11).

³ *Ibid.*, chap. I.

Namibie et en Afrique du Sud, ou bien on peut parvenir à un règlement négocié si le régime minoritaire est disposé à transférer le pouvoir à la majorité de la population. Ces deux options ne sont pas parallèles et ne s'excluent pas l'une l'autre. Elles peuvent en fait être complémentaires. Quant à nous, nous avons toujours suivi ces deux options.

18. Au Zimbabwe, les propositions anglo-américaines⁴ constituent le cadre d'une solution négociée. Cette possibilité a reçu l'appui des Etats de première ligne, de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et des Nations Unies, lesquelles ont par la suite autorisé le Secrétaire général à désigner un représentant spécial. A l'heure actuelle, ces propositions sont gravement menacées, car les négociations dans ce cadre ont été soit fortuites soit faussées. Notre appui dépendait de deux conditions préalables. La première était que Smith s'en aille. Il ne peut participer à la solution du problème, car c'est lui qui est à la source du problème. La deuxième condition était que la structure du pouvoir — et notamment l'armée d'oppression — soit démantelée et que l'armée soit remplacée par une nouvelle armée, celle d'un Zimbabwe indépendant, ayant à sa tête les combattants de la liberté du Front patriotique.

19. La réponse de Smith aux propositions anglo-américaines a été le règlement interne du 3 mars [voir A/33/23/Rev.1, chap. VII, annexe, par. 58 à 63], qui s'oppose à ces deux conditions préalables. Vu le drame orchestré, les hésitations et l'indécision des derniers mois, je tiens à souligner que ces deux préalables sont la clef d'un règlement négocié réussi. Nous ne pensons pas que la participation de dirigeants noirs quelconques à un règlement interne permettra d'aboutir à une indépendance fondée sur le gouvernement par la majorité et dans des conditions de paix et de stabilité.

20. Nous appuyons l'unité du Front patriotique et nous allons continuer d'oeuvrer à la consolidation de cette unité sur le front diplomatique, et au renforcement de la lutte armée contre le régime minoritaire de Smith.

21. En Namibie, le régime d'occupation illégal sud-africain, après avoir semblé, pendant des mois, faire preuve de raison lors des négociations en vue d'un règlement, a lancé un défi aux cinq pays occidentaux, auteurs de la proposition⁵. Il a également lancé un défi aux Nations Unies, qui avaient entériné tant la proposition que son programme d'application⁶. De nombreux facteurs sont ici en jeu : le sérieux des cinq, le sérieux de la communauté internationale, la parole du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le peuple namibien et l'Afrique tout entière estiment qu'il s'agit là d'une épreuve de force.

22. Il ne faut pas se leurrer. Ces négociations ont une logique intrinsèque. L'Afrique du Sud doit s'incliner devant la volonté de la communauté internationale à propos d'une

région qui relève de la juridiction internationale, ou bien il faut qu'elle soit contrainte de le faire. Quant à nous, nous estimons que notre organisation a fait trop de cas de la sensibilité de l'Afrique du Sud — à supposer d'ailleurs que cette sensibilité ait quelque légitimité. Le moment est venu de recourir à toutes les dispositions de la Charte, notamment celles du Chapitre VII, pour montrer à l'Afrique du Sud que la volonté et la conscience de la communauté internationale prendront le dessus.

23. A l'intérieur même de l'Afrique du Sud, la tension raciale continue de s'aggraver, et la population blanche elle-même ne peut plus prétendre jouir de la sécurité mentale ou physique. Penser, à ce stade de l'histoire, que les Noirs abandonneront la lutte et accepteront le statut inférieur auquel l'homme blanc a essayé de les condamner serait ignorer totalement la tendance des événements historiques.

24. Le seul choix qui s'offre est donc celui-ci : appuyer la lutte antiraciste, qui l'emportera nécessairement, ou tergiverser, ce qui reviendrait à aider, par défaut, les régimes condamnés. Mais il faut souligner cependant que les conséquences de notre choix peuvent aller très loin, non seulement pour la paix et la survie humaine en Afrique du Sud elle-même, mais pour la paix et la sécurité internationales. Même en n'aidant le régime qu'en apparence, on appuie ainsi l'existence du régime raciste et, de ce fait, les effusions de sang et la souffrance en Afrique du Sud elle-même et au-delà de ce pays. Nous ne saurions nous lasser de demander aux pays occidentaux, en particulier, de réexaminer leurs relations avec ce régime néo-nazi.

25. Outre l'Afrique australe, où le colonialisme et le racisme revêtent incontestablement la forme la plus hideuse et sont le plus enracinés, il y a encore un certain nombre de pays et de peuples qui souffrent de l'ignominie du colonialisme. L'appui de la Tanzanie au droit de ces peuples à l'autodétermination est tout aussi ferme, car le droit des peuples décolonisés à l'autodétermination et à l'indépendance est universel et doit être respecté en tant que tel. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui au peuple du Sahara occidental — dont nous sommes pleinement solidaires — sous la direction du Front POLISARIO⁷, dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance, et nous offrons aussi notre appui sans relâche au Gouvernement et au peuple du Belize dans leur lutte légitime pour l'autodétermination et l'indépendance ainsi que pour la préservation de leur intégrité territoriale.

26. La situation au Moyen-Orient continue de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. L'occupation continue des territoires arabes, le déni des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et l'escalade de la violence et de la guerre civile au Liban, qui ont été aggravées par l'intervention israélienne, ont rendu la situation dans la région encore plus explosive.

27. En réaffirmant notre ferme appui à la juste lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], pour parvenir à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant, ainsi

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12393.

⁵ *Ibid.*, trente-troisième année, *Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

⁶ *Ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

⁷ Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

que notre appui sans équivoque à l'élimination des conséquences de la guerre d'agression de 1967, nous tenons à souligner le fait que ces deux éléments sont les conditions préalables à un règlement juste et durable au Moyen-Orient. Nous continuons de penser que la clef de la paix permanente et de la sécurité au Moyen-Orient réside dans la solution des causes réelles du conflit, à savoir la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, et dans le refus de reconnaître ceux qui prétendent jouir des fruits de la conquête.

28. Dans la région méditerranéenne, le problème de Chypre demeure pour nous tous une source d'inquiétude, en dépit des efforts sérieux que déploie le Secrétaire général pour résoudre ce conflit. Malgré les échecs qui, jusqu'ici, ont empêché de trouver une solution, nous ne pouvons nous résigner au désespoir, car ce problème menace des principes dont les conséquences vont très loin et dépassent de beaucoup la menace immédiate à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au non-alignement de la République de Chypre. Les deux communautés doivent jouer leur rôle dans la défense de ces principes et de leur nation. Nous ne pouvons qu'espérer que les deux communautés seront enfin réunies dans l'unité, la paix et la prospérité de leur pays.

29. En Extrême-Orient, aucune solution ne semble avoir été trouvée au problème coréen. Le peuple coréen, au Nord et au Sud, souhaite la réunification de la patrie et de la nation, dans la paix et sans ingérence étrangère. La Tanzanie continuera d'appuyer ces efforts.

30. En mai dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une session extraordinaire consacrée entièrement au problème le plus critique qui menace l'humanité : l'existence et la production de stocks d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En effet, la dixième session extraordinaire a représenté un jalon dans le dialogue sur ce problème. Cette session a réussi à appeler l'attention du monde sur le danger d'extinction auquel fait face l'humanité et sur les choix critiques qu'appelle la situation. Mais, à part cela, nous ne pensons pas que la session extraordinaire ait eu un résultat significatif.

31. Il est vrai, que la session extraordinaire a pu mettre au point un Programme d'action [résolution S-10/2, chap. III]. Mais un programme d'action ne peut se substituer à une action concrète. Le véritable succès de la session extraordinaire n'apparaîtra clairement que lorsque le désarmement commencera. L'expérience du passé et l'existence de la crise nous interdisent de nous reposer sur nos lauriers.

32. A l'Organisation des Nations Unies, cette année a été riche en événements dans la recherche d'une solution aux nombreux problèmes auquel notre monde a à faire face. A la fin de l'année, nous célébrerons le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Malgré tous les efforts visant à résoudre les conflits et à instaurer un monde meilleur et plus sûr, l'état des affaires internationales laisse beaucoup à désirer. En fait, jamais encore nous n'avons eu plus besoin d'intensifier nos efforts collectifs pour essayer de mettre un terme à l'injustice et à la tyrannie dont souffrent encore des millions d'êtres humains. A aucun moment il n'a été plus impératif de mettre un terme à l'escalade de la course aux

armements. En effet, à aucun moment il n'a été plus urgent de rechercher un nouvel ordre politique, économique et social. Plus que jamais nous devons persévérer dans notre recherche d'un monde meilleur, prospère et solidaire — d'un monde de paix.

33. Le cheikh SABAË AL-AHMAD AL-JABER AL-SABAË (Koweït) [interprétation de l'arabe] : Monsieur le Président, il m'est extrêmement agréable de vous exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple du Koweït, nos félicitations sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Votre élection unanime est un hommage rendu à vous personnellement en tant qu'homme d'Etat de grande expérience tenu en haute estime dans les milieux internationaux et à votre pays pour son rôle dans les affaires internationales, surtout dans l'hémisphère latino-américain. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, pour la manière dont il a mené les travaux de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et des huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires, qui ont été marquées par une grande efficacité et impartialité.

34. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a oeuvré avec dévouement pour renforcer le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, toujours soucieux des problèmes des pays en développement.

35. Je voudrais saluer l'entrée à l'Organisation des Nations Unies des Iles Salomon, nouveau Membre de l'ONU. Le Koweït appuie fermement le principe de l'universalité au sein de l'Organisation et se réjouit de le voir maintenant à notre portée.

36. Le climat international est précaire depuis la fin de la dernière session ordinaire. Il est caractérisé par une détente inquiète, qui évite les tensions politiques extrêmes et les affrontements militaires sans pour autant réussir à élargir la coopération entre les Etats à systèmes sociaux et économiques différents. La détente doit être un élément positif dans les relations internationales d'aujourd'hui et doit aider à créer un ordre politique international meilleur qui respecte la souveraineté et l'indépendance politique de tous les Etats, petits et grands. Nous nous opposons à la politique des superpuissances qui recherche des sphères d'influence dans les pays en développement. La détente doit pouvoir durer; elle doit être universelle et ne pas être limitée à un seul continent. La détente entre les grandes puissances devrait ralentir le rythme de la course aux armements et contribuer graduellement au désarmement.

37. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a été un pas dans la bonne direction. nous n'espérons pas parvenir à un désarmement général et complet du jour au lendemain. Cependant, nous attendions de cette session qu'elle représente une occasion historique pour proclamer un accord sur des questions en suspens telles qu'un nouvel accord réalisé par les Négociations sur la limitation des armements stratégiques et une interdiction totale des essais nucléaires. Bien que notre attente ait été déçue pour les questions de fond, la session extraordinaire a apporté beaucoup de modifications institutionnelles dans les mécanismes et

procédures de désarmement qui devraient garantir une plus grande participation de toutes les puissances nucléaires et de tous les Etats Membres de l'ONU. Nous espérons que cela est de bon augure pour l'accélération des négociations de désarmement et la réalisation d'accords de désarmement attendus depuis longtemps.

38. La technique du XX^e siècle a révolutionné la nature de la guerre. Elle a considérablement renforcé le potentiel de destruction; le champ de bataille est devenu illimité, et tout le monde est impliqué.

39. De toutes les armes de destruction massive, les armes nucléaires demeurent les plus terrifiantes. Chacune des superpuissances dispose d'une quantité suffisante de ces armes pour détruire l'autre plusieurs fois. Il n'y a aucune défense ni aucun bouclier contre les armes nucléaires. Les dégâts venant des effets combinés des explosions nucléaires, des retombées radioactives et des tempêtes de feu qui résultent d'un plein échange nucléaire détruiraient toute vie, non seulement dans les nations en guerre mais aussi dans le reste du monde. Notre but principal, par conséquent, devrait être la cessation des essais nucléaires dans tous les milieux, l'interdiction de la production des armes nucléaires et la destruction des stocks.

40. Le Gouvernement du Koweït voudrait parler de l'initiative de l'Union soviétique qui a présenté un projet de convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires [A/33/241, annexe, additif]. Un tel projet de convention pourrait empêcher l'élargissement de la prolifération des armes nucléaires en garantissant aux Etats non dotés d'armes nucléaires qu'on n'aurait recours ni à la menace ni à l'emploi des armes nucléaires contre eux. Nous avons déjà entendu des déclarations solennelles de la part de certaines puissances nucléaires qui nous ont dit qu'elles n'utiliseraient pas les armes nucléaires contre les Etats qui refusent de fabriquer ou d'acquérir ce type d'armes et n'en possèdent pas sur leur territoire. Etant donné que les conventions internationales demeurent l'instrument principal de la législation internationale, nous pensons que l'établissement d'obligations mutuelles entre Etats nucléaires et non nucléaires, au sein d'une convention internationale, pourrait représenter une démarche constructive. La forme finale qu'une telle convention pourrait prendre mérite une étude et une négociation approfondies.

41. L'une des questions fondamentales à laquelle le Koweït attache une grande importance est l'établissement d'une zone de paix dans l'océan Indien. Dès le début, le Koweït s'est rallié à l'appel visant à proclamer l'océan Indien zone de paix, d'où seraient exclues les bases militaires des grandes puissances et les armes nucléaires. Nous nous réjouissons d'une conférence qui servirait de forum de négociations entre les grandes puissances et les Etats du littoral de l'océan Indien, afin de mettre fin à toute escalade et expansion ultérieures de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien et d'éliminer de l'océan Indien toutes les bases, installations militaires et services de fournitures logistiques, les armes nucléaires et les armes de destruction massive, de même que toute manifestation de la présence militaire des grandes puissances apparue en raison de la rivalité de ces grandes puissances ou des zones d'influence.

42. Aujourd'hui, la paix est indispensable pour le progrès social, matériel, scientifique et technique de l'humanité et pour le respect des droits souverains des peuples et des Etats. Le désarmement et une réduction des dépenses militaires sont des conditions majeures pour l'utilisation pleine et entière des grandes connaissances scientifiques et techniques, pour le développement des forces productrices dans l'intérêt de l'évolution quotidienne de la vie matérielle et culturelle des peuples et de leurs conditions de vie, de même que pour combattre la faim, la pauvreté et la maladie.

43. Conscient de ses responsabilités en tant que membre du Conseil de sécurité, le Koweït a agi selon l'esprit et la lettre de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Koweït attache une importance particulière à l'élimination des causes de l'insécurité et à la recherche de solutions équitables aux problèmes mondiaux. Le Conseil de sécurité a démontré plus d'une fois cette année qu'il pouvait agir de façon efficace et décisive chaque fois que l'accord s'instaurait entre les membres permanents. Jusqu'à présent le Conseil a mieux réussi à adopter des résolutions qu'à garantir leur mise en application. Le Conseil ne doit pas hésiter à agir en vertu du Chapitre VII de la Charte pour garantir l'application de ses résolutions et le respect de son autorité. Rien n'indique cependant que certains membres permanents sont prêts à mettre en application les sanctions adoptées par le Conseil.

44. L'*apartheid* et la discrimination raciale demeurent les maux principaux qui affligent la société internationale. Il n'est pas étonnant que le Conseil de sécurité ait consacré une grande partie de son temps à traiter de l'intransigeance de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et d'Israël.

45. L'*apartheid* est non seulement une politique répugnante et indéfendable, mais elle est également un crime contre l'humanité, comme l'Assemblée générale l'a proclamé à maintes occasions. L'*apartheid* est une forme particulière d'organisation économique et sociale qui est l'héritage du colonialisme dans certains pays du tiers monde. Elle institutionnalise certaines formes extrêmes d'iniquité dans divers domaines. L'Afrique du Sud refuse à la vaste majorité de ses citoyens les droits de l'homme les plus élémentaires.

46. Tant l'Afrique du Sud que la Rhodésie du Sud se sont muées en Etats-garnisons et ont accumulé des arsenaux en vue de maintenir le *status quo* et empêcher l'émancipation de la majorité. L'une et l'autre ont conclu une alliance sinistre dont le but réel vise à poursuivre une politique d'oppression arbitraire, à appliquer des mesures d'oppression et de répression sur la base de la suprématie raciale, à déshumaniser les populations non blanches et à les forcer à l'assujettissement afin de les soumettre à un joug perpétuel.

47. Il est ironique de voir qu'en concluant l'accord de Salisbury du 3 mars 1978 le régime illégal Smith a essayé désespérément de s'attribuer un semblant de légalité. Cependant, la nature du régime illégal n'a nullement changé, malgré le masque trompeur dont il s'est affublé et son abus de la notion du gouvernement par la majorité. A ce propos, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à respecter les dispositions des résolutions 253 (1968) et 418 (1977) du Conseil de sécurité sur les sanctions contre la

Rhodésie du Sud et sur l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, respectivement. La violation des sanctions est indéfendable, non seulement parce qu'elle est contraire à ces résolutions, mais aussi parce qu'elle fournit un ballon d'oxygène au régime illégal de la Rhodésie et encourage l'intransigeance de l'Afrique du Sud.

48. Comme l'histoire nous l'enseigne, l'homme ne peut indéfiniment accepter l'humiliation, l'exploitation et la tyrannie. Si l'on ne résout pas les conflits de façon pacifique et ordonnée, conformément aux principes du droit et de la justice, la lutte armée demeurera la seule option ouverte si ceux qui sont opprimés veulent échapper au joug odieux qui leur est imposé.

49. La situation au Moyen-Orient demeure la même depuis de nombreuses années, c'est-à-dire explosive, précaire et lourde de dangers pour la paix et la sécurité internationales. Le danger est particulièrement aigu aujourd'hui, alors que la division s'approfondit entre les Arabes qui continuent à être les victimes de la politique des grandes puissances étant donné l'importance stratégique, économique et politique qu'ils représentent. Notre région connaît aujourd'hui une résurgence d'alliances périmées, qui, bien qu'elles soient néfastes aux peuples de la région, n'en sont pas moins poursuivies en vue de promouvoir les intérêts de puissances étrangères. Par leur politique, de grandes puissances tentent de revenir au Moyen-Orient dans le sillon des événements dramatiques qui ont eu lieu récemment à Camp David. Le Gouvernement du Koweït suit avec une vive inquiétude cette évolution, car elle risque d'affecter gravement l'indépendance authentique des Etats de la région.

50. La mouvance des politiques au Moyen-Orient se poursuivra, car les problèmes fondamentaux dont la solution garantirait la stabilité et la tranquillité de la région ne sont toujours pas envisagés. Sans la solution nécessaire des vieux problèmes chroniques, la paix et la stabilité demeureront aussi évasives qu'auparavant. La communauté internationale a le droit de voir s'instaurer une paix réelle au Moyen-Orient, une paix fondée sur la justice, conformément à la Charte des Nations Unies, à ses principes et à ses buts, d'autant plus que la communauté internationale a fait des efforts immenses pour la réalisation d'une solution véritable et durable du problème du Moyen-Orient. Pourtant nous sommes toujours saisis de ce problème, dont la solution réside dans l'application des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et dont les dispositions sont fondées sur la Charte des Nations Unies.

51. La délégation du Koweït ne cesse de répéter à l'Assemblée que la clef de la solution du problème du Moyen-Orient est la question de Palestine.

52. Je voudrais dire sans équivoque que le Koweït appuie pleinement la lutte du peuple de Palestine pour l'autodétermination de la Palestine et pour qu'elle acquière la qualité d'Etat. Le peuple de Palestine, avec le talent, l'esprit créatif, et la détermination qui le caractérisent, a autant le droit d'avoir son propre Etat dans sa patrie que toute autre nation représentée ici. Ce peuple a toutes les qualités pour avoir un Etat et sa volonté de l'obtenir sur sa terre ancestrale ne saurait être mise en doute. Le principe de l'autodétermination pour le peuple de Palestine, ainsi que

pour les autres, est reconnu expressément dans la Charte des Nations Unies.

53. L'Assemblée générale, dans sa résolution 3236 (XXIX), fait siennes les aspirations du peuple palestinien et ses droits inaliénables à retourner dans ses foyers et vers ses biens, à l'autodétermination et à créer son propre Etat. Ces droits, et le droit des Palestiniens de les exercer, sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de l'adoption de la résolution 3236 (XXIX). Le droit des Palestiniens déplacés, qu'ils aient été déplacés en 1948 ou en 1967, de revenir dans leurs foyers et dans leurs terres, est aussi sacré que jamais. L'Assemblée générale doit continuer à appuyer sa résolution 194 (III) concernant le retour des réfugiés palestiniens, et réaffirmer également la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ayant trait aux personnes déplacées en 1967. Ces populations ne sauraient abandonner leurs droits malgré les événements récents. Tous les réfugiés palestiniens dont la volonté de revenir dans leurs foyers est plus forte que jamais doivent être épaulés par l'Assemblée générale qui, j'en suis convaincu, ne saurait approuver aucune tentative visant à mettre un terme à leurs aspirations et à supprimer leurs droits.

54. Le Gouvernement du Koweït est lié par les décisions de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement arabes, tenue à Rabat en 1974, qui a conféré à l'OLP toute responsabilité pour l'avenir de la rive occidentale et pour Gaza et reconnu l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. Il est de notre devoir d'appuyer et de renforcer la position de l'Organisation de libération de la Palestine qui lutte, au nom du peuple de Palestine, pour que celui-ci recouvre ses droits légitimes. Il n'existe personne, en dehors de l'Organisation de libération de la Palestine, qui puisse légitimement se prévaloir de représenter le peuple de Palestine.

55. La seule voix authentique du peuple de Palestine est celle de l'OLP et toute tentative visant à la court-circuiter ne saurait faire entendre la vraie voix du peuple de Palestine. Par conséquent, la solution de la question palestinienne doit être élaborée avec l'Organisation précitée et toute tentative de concocter un accord derrière son dos ne peut qu'engendrer plus de problèmes que de solutions.

56. La paix ne pourra jamais régner au Moyen-Orient sans la participation active, réelle et véritable du peuple de Palestine, dont les représentants n'ont cessé de répéter, au sein de l'Assemblée générale, qu'ils recherchent l'autodétermination et le droit à créer leur propre Etat pour les Palestiniens. Ces droits sacrés sont inscrits dans la Charte des Nations Unies et on ne saurait les manipuler si on souhaite sérieusement trouver une solution réelle et authentique au problème du Moyen-Orient.

57. Le Moyen-Orient connaîtra la paix si les facteurs suivants sont respectés : retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés par Israël, y compris les hauteurs syriennes du Golan, Gaza, la rive occidentale, et Jérusalem; autodétermination authentique pour le peuple de Palestine, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, qui exige le respect des droits inaliénables du peuple de Palestine, dans son propre pays, y

compris le droit à créer son propre Etat; le retour de Jérusalem sous souveraineté arabe, car Jérusalem est une ville sainte pour les juifs, les chrétiens et les musulmans; pour les musulmans, elle est la cité d'où le prophète Mahomet s'est élevé dans les cieux; retrait des installations israéliennes de la rive occidentale, de Gaza et des hauteurs du Golan, car ces installations, établies en violation du droit international, sont des signes de l'annexion insidieuse qu'Israël a amorcée depuis 1967, et leur perpétuation porte le germe de guerres futures; retour des réfugiés palestiniens de 1948 dans leurs foyers et vers leurs biens, et mesures de compensation pour ceux d'entre eux qui choisiraient librement de ne pas revenir.

58. L'avenir des réfugiés est un point crucial, car Israël veut qu'ils soient installés dans des pays d'accueil, contrairement aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, contre leur volonté et au mépris total de la volonté et des aptitudes d'accueil de ces pays hôtes. On ne saurait s'attendre que le peuple de Palestine accepte un destin de diaspora dans différents pays sans autres perspectives d'avenir. Il aspire à l'autodétermination, à la création de son propre Etat et au retour dans ses foyers. Il demande que soit mis un terme à son aliénation douloureuse.

59. Sans la réalisation de ces éléments, la paix ne pourra jamais régner au Moyen-Orient. Tout au plus pourra-t-il y avoir une trêve, l'absence de guerre ouverte, mais la paix véritable demeurera un mirage. Sans solution au problème palestinien, il n'y aura jamais de paix, et sans l'autodétermination des Palestiniens nulle solution ne pourra être trouvée à leur problème.

60. Le Gouvernement du Koweït a publié, le 21 septembre dernier, la déclaration suivante :

“Le Cabinet a pris connaissance des accords conclus à Camp David et de leurs répercussions sur les décisions de la Conférence arabe au sommet, ainsi que sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à un retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et au sujet des droits inaliénables du peuple de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination.

“Le Cabinet a réaffirmé les positions antérieures du Koweït, liées aux décisions de la Conférence arabe au sommet, notamment à celles prises à Rabat exprimant la conviction qu'une paix juste et durable dans la région exige le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et la restitution au peuple de Palestine, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, de ses droits inaliénables.”

61. Il est du devoir du monde, maintenant plus que jamais, d'accorder un généreux appui au peuple de Palestine dans sa lutte déterminée pour faire triompher ses droits justes et légitimes, conformément aux résolutions de l'ONU et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

62. Je suis convaincu que la Palestine, dont la terre est une terre de paix, verra s'accomplir son désir si les divers éléments que j'ai cités sont respectés.

63. Le Gouvernement du Koweït a noté avec inquiétude la mention, dans les documents des réunions de Camp David,

du rôle du Conseil de sécurité pour entériner ces documents, sans que le Conseil ait été consulté au sujet de ces dispositions. Il serait inique à l'égard du Conseil qu'un accord conclu par trois Membres de l'Organisation des Nations Unies, après les négociations les plus secrètes qu'on ait connues, soit présenté au Conseil de sécurité pour approbation et que celui-ci joue un rôle dans son application, alors que les Nations Unies ont été totalement ignorées dans l'affaire. Cela donne l'impression que le Conseil de sécurité est subordonné aux désirs de quelques Etats privilégiés qui présument que le Conseil agira automatiquement selon leurs vœux. Le Koweït, en tant que membre du Conseil de sécurité, ne saurait souscrire à une telle façon d'agir.

64. Toute solution au problème de la Namibie doit être fondée sur le libre exercice du droit à l'autodétermination et conduire à une véritable indépendance. Nous rejetons les tentatives faites par l'Afrique du Sud pour organiser des élections sous sa propre supervision, sans la présence des Nations Unies, telle qu'envisagée dans le rapport du Secrétaire général — rapport qui a été adopté par le Conseil vendredi dernier, 29 septembre, dans sa résolution 435 (1978).

65. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est l'un des événements les plus importants de l'histoire mondiale. Sa tâche déterminée est de mettre au point un régime pour les océans qui constituent 60 p. 100 de la superficie du globe. Les problèmes qui en relèvent sont d'une grande complexité et touchent de très près les intérêts vitaux de tous les Etats. La réalisation d'un texte final concerté est une tâche qui sera applaudie par la communauté internationale.

66. La structure économique d'après guerre et les rapports entre les pays en développement producteurs de matières premières et les pays développés industrialisés ont constitué un obstacle majeur à la croissance économique équilibrée mondiale et à la stabilité politique internationale. Les retards des pays en développement étaient dus essentiellement aux faibles profits qu'ils peuvent tirer de leurs exportations de matières premières qui demeurent la source principale de leurs recettes vitales et de leur développement. Le nouvel ordre économique international a été conçu en tant que mesure majeure destinée à créer de nouvelles ouvertures pour les pays en développement et à les lancer sur la voie d'une croissance indépendante. Bien que les pays industrialisés aient accepté — en théorie et avec réticence — le nouvel ordre, ils ont peu fait en réalité pour le mettre en pratique. La plus récente évolution a été l'établissement du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, ou Comité plénier. A ce comité a été confiée la tâche de mettre en application le nouvel ordre économique international. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que mon gouvernement donne son appui aux travaux de ce comité et se déclare solidaire de ses objectifs et de son mandat, tels qu'ils sont définis par cette résolution. Nous préférons voir ce dialogue se poursuivre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Ce qui est nécessaire dans ce dialogue, c'est l'apparition d'une volonté politique, de la part des pays industriels, d'obtenir la relance du dialogue qui avait été suspendu entre les pays en développement et les pays développés.

67. La Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre les pays en développement a été convoquée

à une époque critique dans l'évolution des relations entre les pays en développement eux-mêmes et entre eux et les pays développés. L'adoption du Plan d'action de Buenos Aires est un exemple vivant de la volonté des pays en développement de coopérer entre eux pour renforcer leur autonomie nationale et leur autosuffisance collective. Nous considérons la coopération technique entre les pays en développement comme un apport supplémentaire au processus du développement économique et non pas comme un substitut à une coopération technique déjà existante. Nous espérons que l'application du Plan d'action de Buenos Aires accroîtra la quantité et la qualité de la coopération technique internationale et améliorera l'efficacité des ressources qui lui sont consacrées.

68. L'exemple le plus récent dans notre région de la coopération technique entre les pays en développement est la conférence régionale du Koweït, qui a adopté une convention pour la collaboration entre les Etats du Golfe pour la protection et le développement du milieu marin. Au lieu de l'appel habituel à de nouvelles recherches et à une assistance technique accrue, le plan d'action met l'accent sur l'application des connaissances et des compétences dont dispose déjà la région pour traiter des problèmes de l'écologie. Le plan d'action appelle de plus une étude complète des capacités nationales à un niveau d'ensemble.

69. Il y a un fossé profond aux réunions des Nations Unies entre les paroles et les actes, entre ce qui est prêché et ce qui est mis en pratique, entre la théorie et l'application. Les conférences sont devenues si fréquentes que les gouvernements doivent ménager leurs ressources afin de pouvoir y participer de façon adéquate. Il y a rarement de suite concrète. On laisse traîner les résolutions sans qu'elles aient aucun effet tangible sur le cours des événements ultérieurs.

70. Nous sommes très heureux que le Secrétaire général ait fait allusion à ce problème dans son récent rapport sur l'activité de l'Organisation, lorsqu'il a dit :

“On nous fait souvent reproche d'une abondance de discours et de documents et d'un manque de résultats effectifs, de débats spontanés ou de mesures pratiques.

“... Ce qui m'inquiète, c'est que nos méthodes peuvent avoir pour effet de sursaturer la capacité d'absorption des gouvernements, de lasser l'intérêt que porte le public à des questions pourtant vitales et de substituer à l'action des échanges, parfois oratoires, de vues officielles. Si nous voulons accroître l'influence et l'efficacité des institutions internationales, et si nous voulons que le grand public les prenne au sérieux, il y a là un problème que nous nous devons d'aborder avec le soin que nous apportons aux questions politiques et économiques.” [Voir A/33/1, sect. X.]

71. Les institutions humaines sont une réponse aux besoins de la société qu'elles servent. La condition nécessaire à des institutions internationales florissantes est une société internationale bien développée, et nous n'en sommes pas encore à ce point. Il faut reconnaître que l'Organisation des Nations Unies, avec ses limites évidentes, est probablement tout ce à quoi le monde est prêt à l'heure actuelle. Nous devons donc nous efforcer, coude à coude, d'améliorer l'Organisation des Nations Unies et ses institu-

tions et consacrer nos forces à développer un sens plus aigu de l'interdépendance et de la communauté entre les nations.

72. Les Etats Membres doivent travailler à l'amélioration de la force de l'Organisation comme un but à atteindre en lui-même. La tendance actuelle est de prendre l'Organisation telle qu'elle est, de se lamenter sur ses insuffisances avec plus ou moins de cynisme et de s'en servir dans l'intérêt de sa politique nationale. Nous avons aussi à relever le défi de la tâche de l'éducation des peuples du monde entier, pour qu'ils comprennent le besoin d'une organisation internationale.

73. M. BOUPHA (République démocratique populaire lao)⁸ : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la haute fonction de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai la conviction que vous mènerez à bien la lourde tâche qui vous est confiée.

74. Mes félicitations chaleureuses et mes remerciements sincères s'adressent également à M. Lazar Mojsov pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

75. Je voudrais saisir cette occasion pour dire au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, combien nous apprécions ses efforts persévérants visant à renforcer la paix et la coopération internationales et ses appels à l'aide internationale en faveur de mon pays à la suite de la grave sécheresse qui l'avait frappé l'an dernier et des inondations exceptionnelles de cette année.

76. Je voudrais enfin féliciter chaleureusement le peuple des Iles Salomon pour l'admission, cette année, de son pays à l'Organisation des Nations Unies, après une longue lutte pour l'indépendance. Je suis persuadé que l'accession de ce pays à la pleine souveraineté nationale accélérera l'achèvement du processus de décolonisation.

77. De manière générale, au cours de cette année, la situation internationale continue d'évoluer en faveur des forces d'indépendance nationale, de paix, de démocratie et de progrès social. Cependant, le monde a connu de nouveaux problèmes comportant de graves menaces pour la paix et la coopération internationales. Ces derniers temps, devant l'intensification de la lutte révolutionnaire des peuples, l'impérialisme et les forces réactionnaires internationales, malgré l'échec de leurs manœuvres de perpétuation de la tension internationale, de sape, de division, d'intimidation, d'ingérence et d'agression contre les peuples, sont entrés en étroite collusion en vue de préserver leur position et d'étendre leur sphère d'influence aux dépens des peuples en lutte pour l'indépendance nationale, la paix, la démocratie et le progrès social.

78. Pour réaliser leurs noirs desseins, l'impérialisme et les forces réactionnaires ont, dans certaines parties du monde, recouru à la pression et à la subversion pour tenter de renverser ou de déstabiliser des régimes progressistes. Ils ont

⁸ L'orateur s'est exprimé en lao. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

aussi pratiqué, dans certaines parties du monde, la politique consistant à crier à l'ingérence pour justifier leurs perfides ingérences et agressions.

79. Mais en raison de la vigilance et de la lutte résolue des peuples et de la solidarité internationale, l'impérialisme et les forces de la réaction internationale n'ont pas réussi dans leurs visées criminelles et il est évident qu'ils n'y réussiront pas, comme ils ne réussiront jamais à arrêter la marche de l'histoire. Or, le monde a constaté que depuis la victoire grandiose remportée par les peuples du Laos, du Viet Nam et du Kampuchea sur l'impérialisme agresseur, le rapport des forces dans le monde n'a cessé de basculer en faveur des forces de paix, d'indépendance nationale, de démocratie et de progrès social. A cet égard, les victoires éclatantes remportées par les vaillants peuples de l'Angola et du Mozambique contre le colonialisme portugais, la victoire de la révolution en Ethiopie, ainsi que celle du peuple d'Afghanistan, constituent d'éloquents exemples.

M. Vunibobo (Fidji), vice-président, prend la présidence.

80. Nous saluons ces grands succès qui sont autant de contributions positives au renforcement de la paix et autant de défaites pour l'impérialisme, le colonialisme et la réaction.

81. Je me permets de faire le point de la situation actuelle en République démocratique populaire lao. S'appuyant principalement sur ses propres forces et bénéficiant de l'aide et du soutien des différents organismes des Nations Unies, des pays socialistes, des pays non alignés et amis, des différentes organisations internationales, le peuple lao a déployé de grands efforts pour la défense de son indépendance et l'édification de la patrie.

82. Surmontant d'innombrables difficultés et obstacles, notre peuple a pu arracher d'importants succès dans la création des bases matérielles d'une économie socialiste, dans le maintien de la sécurité et de l'ordre dans le pays, dans la liquidation des séquelles de la guerre et des tares laissées par l'ancien régime, dans l'amélioration des conditions de vie matérielles et culturelles du peuple, apportant une contribution active à la consolidation de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est comme dans le monde.

83. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement, mes profonds remerciements aux institutions spécialisées et à l'Organisation des Nations Unies, aux pays socialistes, aux pays non alignés, aux pays amis, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, pour l'aide et le soutien précieux qu'ils nous ont apportés dans notre immense tâche d'édification nationale.

84. J'exprime l'espoir que le mouvement d'aide et de soutien internationaux en faveur de mon pays s'amplifiera encore dans le futur, pour lui permettre notamment de résoudre les urgents problèmes posés par les graves inondations qui viennent de frapper durement le centre et le sud du pays, causant des dégâts considérables à notre économie essentiellement basée sur l'agriculture. D'après le bilan préliminaire, plus de 110 000 hectares de rizières ont été inondés, soit une perte d'environ 120 500 tonnes de riz, mettant 500 000 personnes en danger de famine et laissant 22 381 familles sans abri, tandis que des centaines de têtes

de bétail ont péri. Ces pertes, s'ajoutant à celles de la grande sécheresse de l'année dernière, ont décuplé nos difficultés. Qu'il me soit permis de faire appel à la communauté internationale pour une aide de circonstance appropriée.

85. Depuis sa fondation, le 2 décembre 1975, la République démocratique populaire lao a toujours poursuivi une politique étrangère de paix, d'indépendance, d'amitié et de non-alignement. Suivant cette politique, nous nous prononçons pour des relations d'amitié et de coopération avec tous les peuples, sans distinction de régimes sociaux et politiques, sur la base du strict respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité et de l'avantage réciproque.

86. Partie intégrante du vaste ensemble du Sud-Est asiatique, la République démocratique populaire lao ne saurait rester indifférente devant les événements qui se déroulent dans cette partie du monde et qui sont susceptibles de troubler, d'une façon ou d'une autre, la paix et la stabilité de la région. Les pays du Sud-Est asiatique, qui ont traversé une longue période douloureuse d'hostilités et de conflits créée par les puissances extérieures dans le but de diviser et de dominer les peuples de la région, ont besoin actuellement de la paix et de la stabilité, conditions nécessaires de leur indépendance et de leur développement. C'est pourquoi nous préconisons la coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est et condamnons toute politique des grandes puissances tendant à intervenir dans les affaires intérieures de ces pays, à fomenter la confrontation entre eux et à faire du Sud-Est asiatique un instrument de leur politique expansionniste et hégémonique. Aussi, regrettons-nous profondément les conflits qui opposent actuellement nos propres voisins, détruisant la solidarité et l'amitié existant de longue date entre ces pays.

87. Fidèle à sa politique de paix et d'amitié, la République démocratique populaire lao a toujours soutenu le principe selon lequel tous les litiges entre les pays de la région doivent être réglés par voie de négociations pacifiques, sans aucune ingérence étrangère. Nous estimons justes et raisonnables les propositions avancées par la République socialiste du Viet Nam en vue de trouver un règlement négocié du conflit, sur la base de la bonne volonté et de la sincérité réciproques. Un tel règlement répondra non seulement aux intérêts des peuples des pays concernés, mais également à ceux de tous les peuples de la région.

88. Par ailleurs, nous soutenons fermement les efforts du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée visant à remplacer l'accord d'armistice par un accord de paix, et exigeant le retrait rapide, total et sans condition des troupes américaines de la Corée du Sud en vue de la réunification pacifique et indépendante de la Corée.

89. En ce qui concerne l'océan Indien, nous sommes contre la présence des bases militaires impérialistes à Diego Garcia et soutenons les efforts visant à faire de l'océan Indien une zone de paix.

90. Un regard sur les autres parties du monde permet de relever avec anxiété que l'Etat sioniste et expansionniste d'Israël, bénéficiant de l'aide massive et du soutien inconditionnel de l'impérialisme, continue sans vergogne l'occu-

pation des territoires arabes et de la Palestine au plus grand mépris du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

91. Il est tout à fait évident que le règlement du problème du Moyen-Orient ne pourra être atteint qu'avec la ferme détermination de lutte et la cohésion de toutes les parties arabes en cause. Des manoeuvres tendant à diviser les pays arabes et, éventuellement, à obtenir un règlement séparé du problème du Moyen-Orient vont à l'encontre des intérêts légitimes des peuples arabes et de Palestine et ne servent la cause de la paix ni au Moyen-Orient ni dans le monde. De même, toute tentative visant à minimiser ou à détruire l'OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien, sera sûrement vouée à l'échec.

92. En ce qui concerne Chypre, nous continuons de réclamer l'application urgente, intégrale et effective de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et soutenons la juste lutte du peuple chypriote pour préserver l'unité, l'intégrité territoriale et le caractère de non-alignement de Chypre et pour le retrait rapide, total et sans condition de toutes les troupes étrangères de l'île.

93. Dans le continent africain, et spécialement en Afrique australe, nous dénonçons vigoureusement les actes de répression barbare des régimes racistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud et de l'impérialisme contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe et leur refus obstiné de ne pas permettre à ces vaillants peuples africains l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et nous soutenons fermement les peuples sud-africain, namibien et zimbabwéen dans leur lutte contre le racisme et l'*apartheid*, contre l'oppression et l'exploitation coloniales et contre les ingérences et les agressions de l'impérialisme, du néo-colonialisme et des forces de la réaction internationale, pour le recouvrement de leurs droits nationaux fondamentaux.

94. Nous soutenons les peuples de l'Angola, du Mozambique ainsi que les autres peuples des pays de première ligne dans leur lutte pour la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale, contre les menées agressives de l'impérialisme et de ses valets réactionnaires.

95. Nous appuyons la lutte du peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO, pour son autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

96. Nous soutenons fermement les peuples d'Afrique dans leur lutte pour éliminer tous les vestiges du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* et pour déjouer toutes les manoeuvres d'ingérence et d'agression de l'impérialisme.

97. Nous condamnons vigoureusement le blocus économique imposé par les Etats-Unis d'Amérique contre la République de Cuba, et soutenons fermement la juste lutte du peuple cubain dans son oeuvre de défense nationale et d'édification du socialisme et dans l'accomplissement de son noble devoir internationaliste.

98. Nous soutenons les efforts du peuple de Panama en vue de recouvrer intégralement sa souveraineté sur la Zone du canal.

99. Au mois de juin dernier, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce problème revêt une importance particulière. La République démocratique populaire lao se félicite des résultats des travaux de la dixième session extraordinaire, qui constitue une étape importante vers la Conférence mondiale du désarmement. C'est dire que nous sommes pour l'arrêt de la course aux armements et pour l'interdiction des armes de destruction massive, dont les bombes à neutrons.

100. En tant que pays en développement, la République démocratique populaire lao est pleinement solidaire de la lutte que mènent les pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour instaurer le nouvel ordre économique international. Cependant, nous sommes d'avis que les pays en développement se doivent de forger eux-mêmes le nouvel ordre économique international. A cet effet, ils doivent coûte que coûte parvenir à édifier une économie indépendante et autonome qui ne pourrait être réalisée que par le renforcement des relations de coopération entre tous les pays en développement sur la base de l'égalité et de l'avantage réciproque et par celui des relations de coopération des pays en développement avec les pays socialistes et les pays développés qui oeuvrent sincèrement pour le nouvel ordre économique international.

101. La République démocratique populaire lao est un petit pays dont l'état d'arriération séculaire est lourdement aggravé par des décennies de guerre d'agression colonialiste et impérialiste. Actuellement, en dépit de nombreuses difficultés causées par les manoeuvres de sabotage, d'intimidation, de pression, d'ingérence et d'agression de l'impérialisme et des forces réactionnaires, le peuple lao est déterminé à aller de l'avant et à construire un pays riche et prospère, contribuant au développement des forces de la paix et du socialisme.

102. Au nom du peuple lao, soucieux de la paix et de l'amitié entre les peuples, notre délégation s'engage à apporter sa contribution active aux travaux de notre assemblée qui s'assigne les tâches de renforcer la paix, la sécurité internationale, la promotion de l'amitié, de la coopération et du progrès de tous les peuples.

103. Pour terminer, je souhaite d'éclatants succès aux travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

104. M. BONGO (Gabon): Monsieur le Président, au nom du Président de la République gabonaise, qu'il me soit permis de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, pour vous féliciter chaleureusement de ce que le choix de notre assemblée se soit unanimement porté sur vous pour diriger nos débats. Ce faisant, ma délégation, loin de souscrire simplement à une tradition, est réellement convaincue que vos éminentes qualités de diplomate aguerri, alliées à votre longue et riche expérience des affaires internationales, vous placent tout naturellement à la hauteur de la délicate mais combien noble et exaltante tâche qui vous échoit, ce qui constitue, à n'en pas douter, la garantie du succès final de nos travaux.

105. Ces félicitations, est-il besoin de le souligner, s'adressent également aux vice-présidents et à l'ensemble des membres du Bureau, qui sont appelés à jouer, à vos côtés, un rôle de tout premier plan dans le déroulement de nos débats.

106. Au Président de la trente-deuxième session de cette assemblée, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, je suis particulièrement heureux de rendre un vibrant hommage pour le travail remarquable qu'il a accompli tant au cours de la précédente session que tout au long des trois dernières sessions extraordinaires, dont la réussite des travaux constitue un succès éclatant qu'il me plaît de porter à l'actif de ce brillant homme d'Etat.

107. Je voudrais, enfin, saluer l'admission des Iles Salomon comme cent cinquantième Membre de notre organisation qui vient ainsi de franchir un pas de plus vers l'universalité, l'un de ses objectifs fondamentaux. Je ne puis que m'en réjouir.

108. S'il y a lieu de relever avec satisfaction que, d'une année à l'autre, certains problèmes débattus ici finissent par trouver des vellétés de solution, il n'en reste pas moins qu'un examen cursif de l'ordre du jour de la présente session nous amène à constater fort malheureusement que, d'une session à l'autre, les questions annotées demeurent les mêmes. Ainsi en va-t-il notamment des problèmes de décolonisation, ainsi que de ceux de la sécurité et d'une coopération économique internationale décidément introuvable. Et dans ce cortège de problèmes qui ne cesse de s'allonger, l'on peut affirmer, sans crainte ni de se tromper ni d'être déjugé, que l'Afrique, que notre Afrique en mouvance, aura été, au cours de ces dernières années, au centre des préoccupations brûlantes de notre organisation.

109. Je n'en veux pour preuve que les différentes réunions qui se sont tenues dans le cadre de notre organisation en 1977, et tout particulièrement au cours de la présente année. En avril dernier, en effet, nous nous sommes réunis ici, lors de la neuvième session extraordinaire, pour débattre du problème de la Namibie. Sans vouloir entrer dans les détails de cette question encore en suspens au Conseil de sécurité et sur laquelle chacun de nos Etats a pu faire entendre sa voix, je voudrais simplement rappeler quelques termes du message de Son Excellence El Hadj Omar Bongo, lu, à cette tribune, par son premier ministre, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème namibien :

“On ne peut continuer à mettre impunément en balance, d'un côté la vie de milliers d'êtres humains, esclaves dans leur propre pays, et de l'autre des intérêts matériels sans doute considérables, mais dont les bénéficiaires ne pèsent guère en comparaison de ce qu'ils coûtent en souffrance et en humiliation⁹.”

110. Nous nous réjouissons de l'appel lancé par le Conseil de sécurité au Gouvernement sud-africain pour qu'il coopère immédiatement avec le Secrétaire général à l'application de la résolution 435 (1978), par laquelle le Conseil a

approuvé le rapport du Secrétaire général¹⁰, qui n'est rien d'autre qu'une esquisse des différentes étapes indispensables pour conduire la Namibie à une indépendance véritable.

111. Il est permis d'espérer que les pays occidentaux qui ont des liens multiformes avec l'Afrique du Sud se montreront plus déterminés vis-à-vis de leur partenaire pour l'amener à accepter le dialogue dans le cadre des propositions contenues dans le plan occidental endossé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 431 (1978) et que mon pays a salué en son temps, ici même, comme une initiative positive à encourager, et qui nous semblait constituer le minimum acceptable, en deçà duquel il n'y a, il faut bien le comprendre, que la lutte à mort dans laquelle l'Afrique entière est prête à jeter toutes ses forces.

112. Tout un chacun pourra reconnaître que la South West Africa People's Organization [SWAPO] a suffisamment fait preuve de modération, du sens aigu de ses responsabilités pour que justice lui soit enfin faite, et nous ne désespérons pas, une fois de plus, de l'appui unanime de la communauté internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour que, à l'ouverture de la trente-quatrième session, nous puissions accueillir la Namibie comme nouveau membre de notre organisation. Cette pression unanime de la communauté internationale, et tout particulièrement des membres occidentaux du Conseil de sécurité, nous apparaît d'autant plus indispensable à présent, lorsqu'on connaît les tentatives faites actuellement par l'Afrique du Sud pour torpiller la paix afin de sauvegarder ses intérêts.

113. A l'instar des pays membres de l'OUA, en particulier, les pays membres du mouvement des non-alignés et, d'une manière générale, de tous les pays épris de paix, de justice et de liberté, la République gabonaise soutient le combat inlassable du peuple namibien pour asseoir son indépendance sur la terre de ses ancêtres.

114. Concernant la question du Zimbabwe, je me bornerai à répéter ici ce que nous avons eu maintes fois l'occasion de dire tant au sein de notre organisation panafricaine qu'au sein du mouvement des non-alignés et ici même, à l'Organisation des Nations Unies, à savoir que, tout en reconnaissant le rôle déterminant du Front patriotique dans l'aboutissement d'une solution équitable au Zimbabwe, nous n'appuyons pas moins fermement tout dialogue constructif entre les différentes parties au conflit, et les informations en provenance de la région nous confirment dans cette position.

115. Les combats qui se poursuivent dans la région prouvent, en effet, que la paix dans ce territoire passe irrémédiablement par cette voie du dialogue entre les différentes parties, ce qui implique suffisamment de souplesse et de compréhension de la part des uns et des autres. Je voudrais rappeler à cet effet que, pour la République gabonaise, la satisfaction des besoins élémentaires des peuples africains, le libre exercice de leurs droits politiques, économiques et sociaux n'est guère fonction de quelque idéologie que ce soit. Il n'y a point de raison pour que le

⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session extraordinaire, Séances plénières, 5^e séance, par. 26.

¹⁰ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

dialogue, que nous acceptons librement entre nations aux options politiques différentes, ne se pratique pas au sein d'une même nation. Dans cette optique, la proposition d'une réunion entre les responsables de l'accord interne et ceux du Front patriotique nous semble la seule susceptible de conduire à la formation d'un véritable gouvernement d'union nationale et de mettre fin aux combats fratricides, empêchant que les combattants d'hier pour l'indépendance, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne deviennent demain des ennemis. Car, il convient de ne pas l'oublier, les signataires africains de l'accord interne ont souffert autant que les dirigeants actuels du Front patriotique de la répression aveugle et brutale de la minorité raciste blanche.

116. Est-il nécessaire de rappeler à cet endroit que l'Afrique a besoin de paix ? Nous y croyons fermement. Et c'est pour cette raison que nous en appelons à la sagesse des uns et des autres. Cette sagesse, nous espérons que le régime minoritaire d'Afrique du Sud saura en faire preuve dans cette partie de l'Afrique qui fait encore à l'heure actuelle la honte de l'humanité de par son degré d'obscurantisme, de cécité politique, ainsi que nous l'avons démontré à plusieurs reprises.

117. S'il existe, en effet, de sérieuses raisons de croire à une solution certaine et prochaine du problème qui se pose en Namibie et au Zimbabwe, seuls bastions, avec l'Afrique du Sud bien entendu, de l'*apartheid* érigé en système de gouvernement, force nous est de constater qu'aucune perspective d'amélioration ne s'offre aujourd'hui encore aux peuples noirs de cette partie de notre continent, tant il est vrai, ainsi que l'a souligné le président Bongo à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale¹¹, que l'abominable ségrégation raciale bloque toute négociation politique.

118. Et, alors que des changements qui ne manqueront pas d'intervenir en Namibie et au Zimbabwe devraient inciter l'Afrique du Sud à plus de compréhension, à plus de discernement dans les justes revendications des peuples sud-africains, on semble s'acheminer, dans ce sanctuaire de l'*apartheid*, vers un durcissement de cette politique. Nous voulons dire ici, une fois de plus, que le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud ne pourra jamais résister, avec ses 4 millions de Blancs — qui, d'ailleurs, ne partagent pas tous sa politique —, à la pression des 400 millions d'habitants que compte l'Afrique indépendante et libre, en dépit de la supériorité militaire acquise grâce au concours des puissances occidentales, qui n'osent même plus, à l'heure actuelle, cautionner son ignoble politique. "Il s'agit donc de la supprimer, non pas dans six ans, dans six mois ou six semaines, mais tout de suite", comme l'a déclaré le Président de la République gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, lors de la trente-deuxième session¹². C'est la seule chance de survie d'une population minoritaire déjà aux abois.

119. En novembre dernier, le monde stupéfait apprenait qu'en un geste héroïque le Président égyptien, M. Anouar Sadate, avait couru le risque de se rendre personnellement en Israël, proposer la paix à l'Etat hébreu dans des conditions acceptables.

¹¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 34^e séance, par. 23 à 154.

¹² *Ibid.*, par. 80.

120. Nous fondons de sérieux espoirs sur l'évolution intervenue depuis lors et nous nous félicitons, à ce propos, du fait qu'il semble désormais presque unanimement acquis que toute solution à ce problème doit dûment tenir compte des intérêts légitimes du peuple palestinien représenté par l'OLP, que notre organisation a reconnue comme seul représentant du peuple palestinien.

121. Il est impensable, en effet, que le peuple d'Israël, qui ne doit son existence en tant qu'Etat qu'à la seule volonté de l'Organisation des Nations Unies, se refuse d'appliquer les décisions que la même Organisation a prises en faveur du peuple palestinien qui, comme Israël, a droit à une patrie. L'histoire nous apprend en effet que la seule force ne constitue point la solution aux grands problèmes du moment, le vainqueur d'hier pouvant très bien se révéler le vaincu de demain.

122. Cette dernière remarque vaut également pour le problème chypriote, qui ne saurait trouver de solution sans l'application des résolutions pertinentes de l'ONU. Là aussi, il n'est point de solution possible sans dialogue véritable entre les deux communautés de l'île — sans aucune ingérence étrangère —, dialogue qui devrait sauvegarder l'intégrité territoriale de même que l'indépendance de ce pays qui a joué un grand rôle dans la formation du mouvement des pays non alignés, dont nous faisons partie.

123. Ce dialogue, cette compréhension mutuelle entre les deux communautés — certes, de même fondement ethnique, mais cependant de croyance différente —, a toujours constitué la spécificité, l'originalité du Liban. Cette originalité a été malheureusement détruite par des circonstances extérieures au peuple libanais, et nous ne désespérons pas qu'elle soit rétablie avec le précieux concours des nations arabes, en particulier, et des Nations Unies, en général, dont la présence dans ce pays s'avère un facteur de paix indubitable.

124. "Dialogue, tolérance et paix", telle est la devise de notre grand parti politique national, le parti démocratique gabonais, qui sous-tend l'action de Son Excellence El Hadj Omar Bongo dans la voie de la construction d'un Gabon nouveau et uni.

125. Ce dialogue — facteur de paix entre les hommes et entre les nations —, nous le recommandons également à tous les peuples qui s'entre-déchirent pour des raisons qui, en définitive, n'en sont point ou qui sont celles avancées à la suite d'ingérences extérieures. De la même manière que nous l'avons recommandé aux peuples africains, voire à ceux du Moyen-Orient, nous le recommandons à celui de Corée, qui ne saurait retrouver la paix, c'est-à-dire la réunification pacifique, que par cette voie du dialogue, sans ingérence extérieure.

126. Si nous reconnaissons les vertus du dialogue, au niveau bilatéral, de préférence, ou même régional, nous n'en reconnaissons pas moins que l'Organisation des Nations Unies, de par les pouvoirs que lui confère sa Charte, constitue un instrument précieux pour atteindre ce but. Aussi convient-il de louer les efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la compréhension, la tolérance et la non-violence entre les hommes de différentes nations ou de

différentes opinions politiques ou religieuses. Le rapport magistral qu'il nous a présenté sur l'activité de l'Organisation [A/33/1] à l'ouverture de la session est assez éloquent de ce point de vue, et nous l'en félicitons.

127. La situation déplorable que nous venons d'évoquer et qui se reflète dans les diverses parties du monde semble d'autant plus exacerbée que chacun croit ou sait pouvoir disposer de moyens ou appuis nécessaires pour anéantir l'adversaire. Cette situation ne serait pas si d'aucuns renonçaient à leur rôle de pourvoyeurs d'armes des uns et des autres. Certes, la guerre ne date point de l'invention d'armes toujours plus sophistiquées. Mais force nous est de reconnaître que ces dernières la rendent toujours plus meurtrière. La dixième session extraordinaire des Nations Unies qui s'est tenue récemment s'est penchée spécifiquement sur ce problème. Nous ne doutons pas de la bonne disposition des uns et des autres, de leur volonté véritable de réduire les foyers de tension de par le monde pour les amener à adopter progressivement des mesures susceptibles d'enrayer à jamais la course aux armements. La présente session ne manquera pas, j'en suis sûr, d'adopter des résolutions dans cette voie.

128. Nous avons déjà eu l'occasion de relever que l'homme ne vit pas seulement d'idéologie, mais encore, et surtout, de pain. Aussi ne saurions-nous passer sous silence les problèmes économiques, qui ont une incidence certaine sur le développement.

129. Nous nous sommes plu à souligner, il y a un moment, le rôle éminent joué par le Secrétaire général de notre organisation dans la recherche des solutions aux problèmes internationaux.

130. Pour la délégation gabonaise, en effet — et nous voulons croire que tel est le cas pour toutes les délégations ici présentes —, l'Organisation des Nations Unies reste le cadre idéal du grand dialogue indispensable entre les nations, dialogue nécessaire pour réduire les inégalités et les tensions nées de l'égoïsme générateur d'incompréhensions entre les nations. Ce rôle que nous reconnaissons aux Nations Unies s'est concrétisé par l'adoption de résolutions suivies parfois de réunions; ainsi du développement de la coopération internationale, qui est la poursuite du dialogue Nord-Sud; ainsi de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer; ainsi, tout récemment encore, de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement; ainsi, enfin, de la quatrième session ordinaire de la CNUCED, dont la résolution 93 (IV), relative au Programme intégré pour les produits de base¹³, a suscité les plus grands espoirs parmi les Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, pour ne citer que celles-là.

131. Parmi les questions brûlantes qui se posent aux pays en développement dans la recherche d'un juste équilibre économique, il en est une qui fait l'objet de multiples efforts de la part des Nations Unies depuis de nombreuses années : l'élaboration d'un nouveau droit de la mer.

¹³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

132. En participant activement à l'élaboration d'une convention internationale sur le droit de la mer, les peuples du tiers monde, longtemps exploités, ont soumis les propositions constructives que l'on sait, pour que les ressources des fonds marins, déclarées patrimoine commun de l'humanité conformément à la résolution 2749 (XXV), bénéficient à la communauté internationale tout entière.

133. Il apparaît, cependant, au fil des sessions de cette conférence, que toutes les propositions émanant des pays en développement se heurtent systématiquement à l'opposition des grandes puissances, notamment en ce qui concerne le transfert des techniques, la formation du personnel de l'entreprise, le système unitaire de l'exploitation des fonds marins, etc.

134. Nous déplorons d'autant plus cet état de choses que nous restons convaincus qu'il n'est dans l'intérêt de personne de créer des situations de conflit. Aussi dénonçons-nous énergiquement toutes manoeuvres visant à s'appropriier unilatéralement les ressources des fonds des mers par l'adoption de législations nationales.

135. C'est pourquoi nous en appelons à la conscience et à la bonne volonté de certaines puissances, grandes ou moyennes, si tant est qu'elles désirent contribuer réellement à l'épanouissement des peuples démunis. Car, en allant à l'encontre des justes et légitimes aspirations de plus des trois quarts de l'humanité, nous courons indubitablement à un conflit.

136. En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, nous voulons simplement rappeler que l'amélioration de la situation économique des pays en développement passe par le règlement du problème de la détérioration des termes de l'échange des pays exportateurs des produits primaires, celui de l'instabilité de la monnaie utilisée pour les règlements internationaux, sans oublier celui de l'accroissement de l'endettement des pays en développement qui, aujourd'hui, avoisine 250 milliards de dollars, non compris le service de cette dette, qui atteint 25 p.100 de ce montant. A ce propos, hommage devrait être rendu à ceux des pays nantis qui ont décidé de l'annulation des dettes de certains pays en développement. Nous ne saurions jamais assez inciter les autres pays riches à envisager des mesures identiques ou tendant à aboutir à des remises partielles de la dette extérieure de l'ensemble des pays pauvres — cela, dans le cadre de la poursuite de cette concertation entre débiteurs et créanciers, tel que retenu à Genève au mois de mars dernier [voir A/33/15, deuxième partie, annexe I].

137. Pour ce qui est de la quatrième session de la CNUCED, et plus particulièrement de la résolution 93 (IV) déjà évoquée, malheureusement, deux ans après, nous en sommes à déplorer que, aussi bien dans le domaine de la dette que dans ceux du fonds commun, de la coopération économique entre pays en développement et du transfert de technologie, aucun progrès substantiel n'a été enregistré dans la mise en oeuvre de cette résolution, pourtant reconnue comme pièce maîtresse du nouvel ordre économique international, et cela à cause de l'absence de volonté politique chez la plupart des pays industrialisés.

138. Aussi mon pays en appelle-t-il, là encore, à la conscience internationale pour que l'égoïsme des uns cède

le pas à la solidarité des peuples du monde entier. Voilà pourquoi nous nous réjouissons de ce que la question de l'insuffisance des relations commerciales entre pays en développement et celle de l'extraversion de l'économie de ces pays aient été au centre des discussions entre pays en développement lors de la Conférence des Nations Unies de Buenos Aires.

139. A ceux qui tiendraient pour un échec les conclusions de cette importante réunion, nous répondrons tout simplement qu'il serait utopique de vouloir régler en deux semaines de négociations une situation née de plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, d'aliénation économique.

140. Nous restons toutefois pleinement persuadés que les pays en voie de construction, conscients du fait qu'ils se doivent d'être en premier lieu le promoteur et le moteur de leur développement, sauront trouver à plus ou moins brève échéance les moyens leur permettant de franchir les multiples obstacles qui freinent leur développement pour éviter ainsi leur paupérisation progressive.

141. C'est sur cette note d'optimisme que je terminerai mon propos, non sans vous avoir rappelé le sens de notre présence parmi vous qui "prouve... que nous gardons confiance en l'humanité qui ne peut s'épanouir que dans la paix et la concorde de tous les hommes de toutes les races¹⁴." Ainsi s'exprimait le Président de la République gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, dans son message adressé à notre assemblée lors de la session extraordinaire consacrée à la Namibie.

142. M. ONDO OBIANG ALOGO (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Je prends la parole devant cette assemblée générale des Nations Unies, réunie en sa trente-troisième session, au nom du Président du Comité central du parti unique national des travailleurs et Président constitutionnel à vie de la République, le grand camarade Masie Nguema Biyogo Ngué Ndong, en celui de la délégation que j'ai l'honneur de diriger et en mon nom propre, pour féliciter M. Indalecio Liévano à l'occasion de son élection unanime à la présidence de cette assemblée. Sa compétence et son expérience dans le domaine des relations étrangères, renforcées par les fermes idéaux de son peuple et de son gouvernement, avec lesquels mon peuple a des liens historiques de passé colonial, nous assurent que l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour aboutira à l'adoption de décisions justes reflétant et réaffirmant une fois de plus la tâche importante consistant à mettre en pratique les principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

143. Nous félicitons également par votre intermédiaire, Monsieur le Président, tous les membres du Bureau qui, nous en sommes certains, avec leur compétence et leur habileté dans le domaine des affaires internationales, contribueront de façon décisive à nos efforts pour résoudre les graves problèmes qui affligent le monde d'aujourd'hui.

144. En examinant l'ordre du jour extrêmement chargé de nos travaux, que cette assemblée est en mesure, ma

délégation en est convaincue, d'examiner de façon objective, nous estimons qu'il est indispensable, compte tenu de leur importance et de leur urgence, que l'Assemblée accorde la priorité aux questions relatives à la décolonisation et, en particulier, à l'élimination des derniers vestiges du colonialisme au sud du continent africain, au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, à la création d'un nouvel ordre économique international juste et équitable, à la coopération internationale pour la promotion et le respect des droits civils, politiques, économiques et culturels, et à l'élimination de la discrimination raciale et de l'*apartheid*.

145. A la signature de la Charte, à San Francisco, en 1945, l'Organisation des Nations Unies comptait seulement 51 Etats Membres. Trente-trois ans ont été entièrement consacrés à réaffirmer sans équivoque que l'Organisation se consacrait à mettre en application l'un de ses principes fondamentaux, à savoir le droit de tous les peuples à la liberté, l'autodétermination et l'indépendance. Le nombre actuel de 150 Etats Membres, atteint avec le jeune Etat des Iles Salomon, explique en soi l'effort déployé par les Nations Unies dans le domaine de la décolonisation depuis la création de l'Organisation. Je suis heureux de réitérer, en cette occasion, les félicitations les plus sincères du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale au Gouvernement du nouvel Etat des Iles Salomon et à son peuple à l'occasion de leur accession à l'indépendance et de leur entrée au sein de la grande famille des Nations Unies. Dans l'esprit de notre organisation, il n'y a pas dans le monde de pays grands et petits, et c'est pourquoi nous sommes sûrs que l'arrivée de ce nouvel Etat, outre qu'elle réaffirme la nature universelle de l'ONU, renforce encore son rôle qui est de créer un monde de paix, de sécurité, de justice, d'égalité et de bien-être social.

146. Nous sommes également heureux de savoir que l'île de Tuvalu a accédé, sans aucun incident, à l'indépendance, le 1^{er} de ce mois. Nous félicitons vivement le nouveau Gouvernement et la population du Tuvalu en leur souhaitant d'entrer dans une nouvelle ère de paix et de prospérité.

147. Cependant, malgré les efforts déployés par les Nations Unies en vue d'éliminer le colonialisme dans le monde, il est regrettable, et je dirais même inquiétant, de constater la persistance du système colonial dans certaines parties du monde, et plus particulièrement dans le sud du continent africain. Cette région, à laquelle l'ONU, depuis sa création, accorde une grande attention, est encore aujourd'hui le centre de nos préoccupations.

148. Tenant compte du fait que l'existence des nations libres et des nations non libres a un effet profond sur la situation dans le monde, la République de Guinée équatoriale défend le droit de chaque peuple à l'autodétermination. Nous sommes venus devant cette assemblée convaincus d'y trouver une ligne de conduite conforme à la lutte que nous menons pour établir de nouvelles méthodes de solidarité et d'appui militant pour les peuples qui, en Afrique et dans le reste du monde, combattent pour leur indépendance nationale et pour la dignité de l'homme.

149. Les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, en faveur de l'accès à l'indépendance

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session extraordinaire, Séances plénières, 5^e séance, par. 27.*

de la Namibie à la date du 31 décembre prochain, sont des éléments fondamentaux pour l'autodétermination et l'indépendance de ce territoire africain, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement populaire révolutionnaire de Guinée équatoriale, fidèle à ses principes démocratiques, déclare résolument que l'indépendance de la Namibie et le transfert du pouvoir au peuple namibien — cela devant comprendre Walvis Bay, qui est partie intégrante et inséparable du territoire namibien —, sous la direction de la SWAPO, doivent se produire le 31 décembre de cette année. Nous repoussons en conséquence toute manoeuvre visant à faire dévier le processus de l'indépendance de la Namibie du programme établi par les Nations Unies.

150. En prenant cette décision importante sur l'indépendance immédiate de la Namibie, il n'est pas nécessaire de rappeler à cette assemblée l'attitude obstinée du Gouvernement raciste sud-africain et les manoeuvres auxquelles il se livre depuis tant d'années déjà dans son défi à la communauté internationale; nous estimons que le moment est venu de mettre fin à cet état de choses qui est une marque de mépris ouvert à l'égard des pays africains et une insulte à la communauté internationale.

151. La question de la Rhodésie entre aussi dans le cadre des graves problèmes qui affectent cette zone de l'Afrique australe où une minorité blanche opprime des millions de Noirs avec la complicité des grands monopoles capitalistes occidentaux. Malgré les efforts déployés et les sanctions imposées par les Nations Unies, peu de progrès a été réalisé. Mon gouvernement estime une fois de plus qu'il est du devoir de cette assemblée d'arrêter, au cours de cette session, des mesures strictes. Nous condamnons énergiquement les incursions militaires des agresseurs sud-africains et rhodésiens dans les pays voisins, car elles représentent une menace non seulement à la paix de la région, mais aussi à la paix et à la sécurité internationales.

152. La Guinée équatoriale, qui préconise l'indépendance authentique du peuple du Zimbabwe, tient à exprimer sa préoccupation face aux manoeuvres auxquelles se livre le régime illégal de M. Smith avec la création, au Zimbabwe, d'un gouvernement fantoche et de façade, le seul objet délibéré de cette tentative étant de faire prévaloir les intérêts minoritaires dans le territoire africain du Zimbabwe. A cet égard, mon gouvernement appuie résolument la lutte entreprise par le Front patriotique du Zimbabwe, représentant légitime et défenseur des aspirations authentiques du peuple africain de ce pays.

153. Le vaillant peuple frère sahraoui se voit privé de ses droits sacrés à l'autodétermination et à l'indépendance avec la complicité manifeste de la politique colonialiste de l'Espagne. Dans ce contexte, la position de la République de Guinée équatoriale est claire: nous appuyons résolument l'autodétermination du peuple sahraoui et son authentique mouvement, le Front POLISARIO, ce qui est d'ailleurs conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et à celles de l'OUA, qui ont prévu une réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement africains afin d'examiner la situation qui règne actuellement dans cette région. Nous sommes sûrs que les parties intéressées feront tout leur possible pour qu'un accord permette au Sahara occidental d'accéder à l'indépendance.

154. Le Gouvernement populaire révolutionnaire de Guinée équatoriale est totalement dévoué à l'oeuvre de décolonisation et, comme nous l'avons déjà souligné, les Nations Unies ont, quant à elles, déployé de grands efforts pour éliminer les derniers foyers coloniaux dans le monde. Notre appui total et inconditionnel est donc acquis à tous les territoires qui sont encore sous le joug colonial et qui luttent pour leur indépendance.

155. La question du Moyen-Orient est un des autres problèmes brûlants de notre planète, un problème qui menace depuis 30 ans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

156. A cet égard, en tenant compte des parties en cause, mon gouvernement estime et a toujours soutenu que tout arrangement ou négociation dans ce conflit doit se faire dans le contexte des résolutions du Conseil de sécurité et avec la participation directe des parties intéressées, y compris l'OLP, représentant légitime du peuple palestinien. Une paix juste et durable ne peut intervenir tant que les Israéliens ne se seront pas retirés de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et tant que le peuple arabe de Palestine n'aura pu obtenir ses droits légitimes, en particulier son droit à retourner dans sa patrie et à y constituer son propre Etat, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, du 22 novembre 1967. Toute solution de ce problème doit tenir compte de l'existence d'un Etat hébreu aux frontières reconnues, ce qui est également conforme aux résolutions de l'ONU. D'autre part, la situation au Liban ne saurait être détachée de la situation générale au Moyen-Orient. Les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts pour le maintien de la paix au Liban.

157. Considérant les problèmes qui affectent la paix et la sécurité du monde, je ne peux manquer de mentionner la préoccupation de mon gouvernement au sujet de la réunification pacifique de la Corée et du problème de Chypre. Nous nourrissons l'espoir que, dans ces régions du monde, il sera possible de rétablir l'ordre, la paix et la tranquillité. D'autre part, nous affirmons que la province chinoise de Taïwan est partie intégrante de la République populaire de Chine et qu'elle doit être rendue à sa patrie légitime. Son occupation illégale crée un foyer de tensions et une menace à la paix dans la région.

158. La question du désarmement est un autre de ces problèmes fondamentaux auxquels cette organisation doit accorder une attention particulière, tant en raison des effets nocifs qu'il a sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales que par souci de favoriser le développement économique mondial. En effet, si l'on veut faire droit à la première exigence de la Charte des Nations Unies — "préserver les générations futures du fléau de la guerre" il faut avant tout s'efforcer d'arrêter la course aux armements.

159. Le désarmement est une tâche qui, à notre sens, incombe de manière toute particulière aux grandes puissances, mais qui est aussi l'affaire de toute l'humanité. D'énormes ressources matérielles et intellectuelles sont gaspillées sans résultat pour créer des moyens d'extermination massive menaçant tout le genre humain. La communauté internationale sait parfaitement quels sont les besoins actuels de millions d'êtres humains, besoins créés

par l'insuffisance de denrées alimentaires, d'assistance médicale, d'éducation, de logement, etc., et que permettrait de satisfaire un arrêt de la course aux armements. En attendant, d'énormes sommes, atteignant 400 milliards de dollars, sont investies dans cet absurde programme qui peut mettre fin à l'existence de l'homme lui-même.

160. Le problème du désarmement revêt une importance et une signification particulières pour le continent africain et des efforts sont déployés pour assurer la dénucléarisation de l'Afrique. L'Assemblée générale, dans sa résolution 3261 E (XXIX) du 9 décembre 1974, après avoir réitéré ses résolutions 1652 (XVI) et 2033 (XX), a réaffirmé sa demande à tous les Etats pour qu'ils considèrent le continent africain comme une zone dénucléarisée et le respectent en tant que telle. Elle a également réitéré sa demande à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent d'expérimenter, de fabriquer, d'installer, de transporter, de stocker, d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires sur le continent africain. A cet égard, ma délégation dénonce devant cette assemblée générale tous les programmes entrepris par le Gouvernement raciste sud-africain visant à établir des bases nucléaires dans le sud du continent africain, ainsi que la collaboration qui existe dans ce domaine entre l'Afrique du Sud et les autres pays occidentaux producteurs d'armes nucléaires.

161. Devant la tension croissante créée récemment sur notre continent, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale lance un appel à l'Assemblée générale et à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils prennent conscience de la grave situation qui règne en Afrique en raison des tentatives constantes de la part des grandes puissances pour dominer le continent et pour y maintenir d'énormes bases militaires, et de leur désir de fomenter la création de blocs militaires et d'accorder des armes nucléaires à certains pays africains, en violation flagrante de la résolution 32/81 de l'Assemblée générale, du 12 décembre 1977, sur la dénucléarisation de l'Afrique. Nous exigeons le respect strict des dispositions de cette résolution pour défendre les peuples de notre continent contre le danger d'une guerre thermonucléaire et l'utilisation des bases militaires établies sur le continent africain à des fins d'agression.

162. En ce qui concerne la situation économique internationale, mon gouvernement est fortement préoccupé par les effets de l'inflation mondiale, du déséquilibre monétaire et de l'injustice persistante dans les relations économiques et commerciales internationales. Nous fondons beaucoup d'espoirs sur les résultats de la première Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui a adopté le Plan d'action de Buenos Aires, lequel devrait être pleinement mis en oeuvre afin d'assurer l'équilibre des relations économiques et techniques entre les pays en développement.

163. En ce qui concerne les relations économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement, il faut s'en tenir aux principes de justice et d'équité préconisés dans le cadre du nouvel ordre économique international. Mon gouvernement déplore l'impasse qui caractérise les négociations Nord-Sud, en raison de l'absence de volonté politique de la part des pays développés pour mettre en

oeuvre les objectifs qui visent à l'instauration d'un nouvel ordre économique international [voir résolution 3201 (S-VI)].

164. Dans le domaine des relations économiques avec tous les pays du monde, je tiens à signaler l'attitude négative que manifestent à l'égard de mon pays les grandes sociétés capitalistes occidentales qui, en plein XX^e siècle, ont eu recours à la piraterie afin d'étrangler notre économie nationale et affaiblir ainsi nos institutions démocratiques. Une société des Etats-Unis, propriété de la famille Allotey, a soustrait à mon pays — encouragée dans ses manoeuvres par celui qui était alors ambassadeur des Etats-Unis à Malabo — plus de 1 000 tonnes de cacao commercial, dont la valeur atteignait plus de 3 millions de dollars des Etats-Unis. Une société hollandaise, appartenant à M. Fobman, s'est également emparée d'un chargement de plus de 500 tonnes de cacao commercial, estimées à plus de 2 millions de dollars des Etats-Unis. Enfin, une société capitaliste de l'Espagne impérialiste, qui s'appelle El Gorriaga, vient de se livrer à une opération analogue de piraterie, nous privant ainsi de plus de 500 tonnes de cacao commercial. Tous ces vols, commis dans mon pays par de grandes sociétés occidentales, ont été portés à la connaissance des gouvernements respectifs, ainsi que des tribunaux de ces pays — où de hauts représentants de mon gouvernement étaient présents —, sans qu'il y ait eu aucune réaction de la part de ces grands pays développés.

165. Mon gouvernement espère que les gouvernements en question prendront les mesures nécessaires afin de récupérer la valeur de nos produits emportés par leurs ressortissants. Compte tenu de tout ce qui précède, nous estimons que les méthodes utilisées par ces pays contre le mien n'entrent pas dans le cadre de l'aide qu'ils préconisent devant cette organisation mondiale.

166. Sur le plan interne, il convient de signaler qu'après le triomphe de notre révolution, le 5 mars 1969, triomphe qui a marqué le début remarquable de notre indépendance complète — lorsque notre grand dirigeant populaire a fait avorter la tentative d'un coup d'Etat perpétré par l'Espagne et ses laquais guinéens —, nous avons assumé notre propre destin, comme le montrent les transformations sociales révolutionnaires qui ont modifié radicalement la structure coloniale socio-économique de notre peuple et la vie de nos habitants, assurant la dignité inhérente à toute personne humaine, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

167. A ce propos, il convient de signaler que le Gouvernement espagnol, ulcéré d'avoir perdu les intérêts coloniaux dans notre pays, s'est lancé dans une campagne internationale de discrédit et de diffamation, dépourvue de tout fondement, contre le Gouvernement populaire révolutionnaire de Guinée équatoriale, prêtant assistance à ses laquais guinéens vaincus, qu'il a entraînés sur son territoire, dans le but évident de perturber la paix et l'harmonie de notre peuple et de continuer ainsi les activités antigouvernementales contre notre régime.

168. Depuis la création de notre mouvement de masses populaires révolutionnaires le parti unique national des

travailleurs, la tâche fondamentale au stade actuel de la lutte que notre peuple héroïque soutient, fidèle à la ligne politique révolutionnaire sur laquelle il s'est engagé, consiste essentiellement à consolider l'indépendance politique, à susciter une conscience nationale du travail créateur, à assurer la défense de la patrie, à éliminer totalement et systématiquement les méthodes d'exploitation, de sabotage et de chantage à l'encontre de nos ressources naturelles considérables et à réaliser la conquête de la liberté, de la dignité et de la personnalité authentiquement africaine du peuple guinéen, qui a été foulé aux pieds par le système colonial espagnol, afin de perpétuer la domination et l'exploitation de celui-ci dans notre pays.

169. Notre grand mouvement de masses populaires révolutionnaires a jeté les bases de l'égalité entre l'homme et la femme. A cet égard, mon gouvernement a accueilli avec une grande satisfaction la Convention sur les droits politiques de la femme [résolution 640 (VII)]. Les femmes de la Guinée équatoriale ont les mêmes droits et devoirs que les hommes et peuvent se livrer à toutes leurs activités avec l'appui de l'Organisation nationale de la femme de la Guinée équatoriale, qui est dénommée Section féminine révolutionnaire.

170. Des déclarations faites par des membres de gouvernements des pays occidentaux, par des agences de presse occidentales et par des organisations privées ont lancé dans le monde international des nouvelles dénuées de fondement selon lesquelles mon gouvernement ne respecterait pas les droits de l'homme de son propre peuple. A cet égard, même si nous savons que cette presse ne saurait rien dire en faveur de mon gouvernement, parce qu'elle est incapable de coexister avec notre révolution, je tiens à appeler l'attention des représentants sur les réalités suivantes : premièrement, le Gouvernement populaire révolutionnaire de Guinée équatoriale a choisi sa voie révolutionnaire, ce qui implique nécessairement des changements radicaux, mais qui ne signifient pas que nous méprisons les droits fondamentaux de l'homme; deuxièmement, ceux qui se font passer pour les défenseurs des droits de l'homme dans notre pays ne sont autres que ceux qui s'opposent à notre ligne révolutionnaire parce qu'ils ont perdu leurs intérêts égoïstes et ne peuvent plus dominer notre beau pays. Ils ne peuvent pas exiger que nous changions notre idéologie révolutionnaire qui constitue la raison d'être de nos aspirations populaires, comme nous n'exigeons pas d'eux qu'ils renoncent à leurs aspirations de dominer et exploiter le monde.

171. Toutefois, nous comprenons les raisons pour lesquelles des terroristes se font passer pour les défenseurs des droits de l'homme en Guinée équatoriale, car leurs idées politiques sont complètement différentes de celles du Gouvernement populaire révolutionnaire; nous les comprenons parfaitement parce que, selon leurs idées, ils ne peuvent pas accepter que le Gouvernement de la Guinée équatoriale veuille établir des relations avec les pays appartenant à tous les systèmes et tendances politiques. Nous sommes les amis de tous et nous sommes contre ceux qui s'opposent à nous.

172. Mon pays accueille avec satisfaction la célébration du trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et se prononce pour la coopération

internationale, pour la promotion et le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il faut bien comprendre qu'en République de Guinée équatoriale il n'existe pas de problèmes de droits de l'homme, et moins encore de violation persistante de ces droits. Dans son article 2, la Constitution de la Guinée garantit l'égalité de droits de tous les Guinéens, sans distinction aucune fondée sur le race, le sexe, l'origine ethnique, la religion ou la situation sociale.

173. Pour conclure, mon gouvernement réaffirme sa fidélité aux principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies consacrés dans sa Charte. L'Organisation des Nations Unies, malgré les énormes difficultés et la complexité des problèmes auxquels elle doit faire face, a obtenu de nombreux résultats positifs dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de l'élimination du colonialisme et de l'*apartheid*. Nous exprimons notre satisfaction que les Nations Unies aient pu résister à l'épreuve du temps, revêtir un caractère d'universalité presque total, et concentrer leur attention sur les problèmes fondamentaux de l'humanité, comme le redressement des injustices sociales dans les relations économiques et politiques internationales et la création d'un nouveau système de relations mondiales fondé sur la paix, la justice et l'égalité pour tous les peuples.

174. M. SIMONET (Belgique): Permettez-moi tout d'abord d'adresser au Président de l'Assemblée mes félicitations pour son élection. Les dimensions de sa carrière d'historien, d'économiste, de diplomate et d'homme d'Etat seront des atouts précieux pour la conduite de nos travaux. Sa présidence illustrera par ailleurs aussi le génie d'un continent avec lequel de nombreux Européens ont le souci de nouer des liens toujours plus intenses et qui, à juste titre, ne nous laisse jamais indifférents.

175. Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Hans-Dietrich Genscher, a prononcé à cette tribune, le 26 septembre [voir 8^e séance, par. 135 à 200], un discours particulièrement explicite, au nom des pays de la Communauté européenne, sur les principaux sujets de préoccupation en matière de politique étrangère. Cet exposé me dispensera d'aborder aujourd'hui plusieurs problèmes, même si j'ai conscience de leur importance, tels que ceux de la Rhodésie, de l'*apartheid* ou de la situation dans la corne de l'Afrique.

176. C'est avec intérêt que nous prenons connaissance chaque année du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/33/1]. Cette année, nous avons été frappés par la diversité grandissante des tâches de l'Organisation, l'ampleur de ses responsabilités et ses réalisations dans de multiples domaines, comme celui des droits de l'homme, du désarmement, des relations Nord-Sud et du maintien de la paix. Ce sont d'ailleurs les quatre premiers sujets que j'aborderai tout à l'heure.

177. Mais auparavant je saluerai l'entrée des Iles Salomon comme cent cinquantième Membre de l'Organisation. Je formule à cette occasion, au nom du Gouvernement belge, des vœux cordiaux de prospérité.

178. L'Organisation des Nations Unies a longtemps été décriée — et l'est souvent encore — pour son impuissance à se saisir de certains conflits, à les empêcher ou à les résoudre, à faire mouvoir un Secrétariat qui est qualifié d'énorme; elle a aussi été critiquée pour sa propension à multiplier les résolutions d'application incertaine. Je crois cependant pouvoir me réjouir de constater que ces dernières années, et en particulier l'année passée, le bilan de l'Organisation est nettement positif et mérite l'appréciation de nos opinions publiques.

179. Qui ne peut être frappé par le foisonnement d'idées et d'activités de cette organisation? Qui peut oublier que c'est le seul endroit de la terre où tous les pays du monde se rencontrent journellement, où les relations cordiales que les missions permanentes entretiennent entre elles, quelles que soient les divergences de vues entre les gouvernements, permettent une approche aisée? La pratique du consensus se développe peu à peu, signe que l'esprit de coopération internationale prévaut. Nous sommes heureux de constater que nous avons tous compris que la loi du nombre et le vote majoritaire ne peuvent engendrer la solution de conflits si toutes les parties intéressées ne participent pas à l'accord établi, et d'avoir compris aussi que les résolutions votées restent sans suite si elles ne reflètent la conviction générale.

180. Cette évolution favorable ne devra cependant pas nous empêcher de veiller à une évaluation constante des résultats des activités et actions de l'Organisation, à assurer une coordination plus efficace entre les diverses institutions, et aussi à poursuivre une gestion budgétaire conforme aux possibilités financières des Etats Membres.

181. Le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui coïncide avec la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, nous incite à considérer l'ampleur du travail normatif accompli par les Nations Unies dans le domaine de la protection de la personne humaine.

182. L'énumération exhaustive des conventions, déclarations et résolutions adoptées prendrait des pages. Mais nul n'ignore la valeur pour l'humanité des seuls pactes internationaux relatifs l'un aux droits civils et politiques, l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels [voir résolution 2200A (XXI)], ainsi que de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [voir résolution 2106 A (XX)].

183. Cependant, la réflexion, la recherche et la codification ne peuvent s'arrêter. Il s'agit de faire reconnaître toujours davantage par la communauté mondiale la valeur et la dignité de chaque être humain et de lui assurer une plus grande protection.

184. Je crois, pour ma part, que nos travaux pourraient être poussés notamment dans deux directions. D'abord, il y a le contrôle de l'application des droits de l'homme.

185. Les droits de l'homme sont mis de plus en plus à l'avant-plan de l'opinion publique mondiale. Et pourtant

l'impression prévaut, par exemple, que la torture dans le monde ne diminue guère. Le terrorisme sévit, et les dernières paroles du pape Jean-Paul I^{er} ont été pour le déplorer. Les droits sont souvent bafoués par des gouvernements, dont aucun n'oserait mettre publiquement en doute la Déclaration universelle des droits de l'homme.

186. La définition des moyens de contrôle international se heurte toujours dans notre organisation à de vives oppositions où le souci — par ailleurs légitime — de la souveraineté nationale est trop aisément invoqué.

187. Les possibilités de contrôle déjà existantes pourraient être davantage et mieux employées; la mission récente du Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation au Chili en ce qui concerne les droits de l'homme, qui a pu exercer son mandat dans ce pays, est un premier exemple encourageant.

188. Les organes de la Commission des droits de l'homme devraient pouvoir s'occuper de tous les cas de violations graves et persistants des droits de l'homme étalés aux yeux de l'opinion publique.

189. On peut considérer que la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ensemble des conventions déjà conclues et celles en négociation, sont de nature à former un élément essentiel d'un ordre juridique de la société mondiale. Les organes de contrôle internationaux des droits de l'homme devraient, à long terme, pouvoir prendre la forme de véritables institutions judiciaires, offrant toutes les garanties d'impartialité et d'objectivité. Sans doute s'agit-il là d'un objectif lointain, mais je crois qu'il ne devrait jamais être perdu de vue.

190. Une seconde partie de notre réflexion pourrait porter sur les relations entre les droits.

191. En effet, l'existence de deux pactes, relatifs l'un aux droits civils et politiques, l'autre aux droits économiques et sociaux, ne peut entacher les principes de l'universalité et de l'indivisibilité des droits.

192. Mais il est clair que, si les droits civils et politiques sont d'exigence immédiate, le caractère progressif de la mise en oeuvre des droits économiques, sociaux et culturels ne peut être nié.

193. De même, pour certains droits, une action de l'Etat est requise, dont les modalités sont fonction de la situation économique et sociale, tandis que d'autres droits, tels que le droit de ne pas être torturé, s'identifient à la protection de la personne et sont indépendants du système de société dans lequel ils s'exercent.

194. Que notre réflexion s'oriente en tout cas en vue d'assurer l'application maximale des droits de l'homme.

195. Je voudrais, en terminant ces premières considérations, exprimer le regret que la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue cet été à Genève, n'ait pas connu le succès espéré. Un certain nombre de pays, dont la Belgique, se sont vus forcés de

cesser leur participation aux travaux de cette conférence et se sont dissociés des textes finals.

196. Ces textes contiennent des paragraphes qui se situent dans la ligne de la résolution 3379 (XXX). La Belgique s'est toujours opposée vigoureusement à cette résolution, qui assimile le sionisme à une forme de racisme et de discrimination raciale. Nous sommes résolus à continuer à ne pas nous associer à des documents qui y font une référence explicite ou implicite, quelle que soit par ailleurs leur valeur.

197. Je tiens cependant à affirmer ici que la Belgique continuera à soutenir avec vigueur les objectifs originaux de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui sont un élément essentiel de l'action des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme.

198. Dans le domaine économique, on assiste également ces dernières années au développement des activités des Nations Unies.

199. C'est ainsi que l'idée du nouvel ordre économique international a été lancée. C'est ici que les bases d'un nouvel équilibre dans les relations économiques entre les pays en développement et les pays développés sont établies peu à peu. C'est ici aussi que le Groupe des Soixante-Dix-Sept — en réalité 113 nations — animé toujours par des personnalités de premier plan et cette année par l'ambassadeur Mahmoud Mestiri, auquel des liens d'affection nous attachent, donne l'élan politique à la révolution économique pacifique que nous vivons.

200. Pour la Belgique, traditionnellement ouverte sur le monde, la coopération économique internationale est primordiale. Nous avons toujours participé, avec nos partenaires de la Communauté européenne, dans un esprit constructif, au dialogue Nord-Sud, et en particulier aux travaux du comité connu sous le nom de Comité plénier, c'est-à-dire le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, établi l'année dernière en perspective de la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui aura lieu en 1980 et sera consacrée à la coopération économique internationale.

201. Comme l'a exprimé, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, mon collègue M. Genscher, je regrette que le Comité plénier n'ait pu surmonter les divergences dans l'interprétation de son rôle et la définition de ses méthodes de travail. De ce fait, il n'a pu remplir sa tâche. J'espère que cette assemblée sera en mesure de définir les conditions d'un bon fonctionnement du Comité pour l'avenir. Et à cet égard, il me semble opportun de faire deux remarques.

202. Il ne s'agit pas de nier au Comité plénier le droit de s'occuper des grandes questions en négociation dans d'autres instances. Il faudrait cependant éviter qu'il fasse double emploi ou se substitue aux diverses institutions internationales compétentes. Il est en effet préférable de laisser se poursuivre les travaux dans les organisations qui en ont la responsabilité, l'expérience et l'infrastructure. La plupart de ces institutions sont dotées d'un organe politique où des ministres se réunissent périodiquement pour donner l'impulsion nécessaire aux négociations en cours. On ne

peut attribuer à un comité unique une capacité de décision générale en matière de développement.

203. La deuxième remarque a trait au mandat du Comité plénier. Il a été défini l'année dernière par l'Assemblée générale après de longues et difficiles discussions. Il nous paraît suffisamment large. Ne conviendrait-il pas d'en exploiter toutes les possibilités pendant la période relativement brève qui nous sépare encore de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980 ? Le Comité plénier ne devrait-il pas, dans cette perspective, commencer à se livrer à une réflexion sur les problèmes du dialogue Nord-Sud d'une manière aussi concrète que possible ? Mais si l'Assemblée générale désire qu'à cette fin le mandat du Comité plénier soit "interprété", la Belgique se rangera au consensus, et, sur ce point, je suis heureux de constater que la volonté politique existe pour résoudre ce problème.

204. Mais ce qui me paraît essentiel, c'est de voir une réflexion en commun s'instaurer sur les grandes lignes de la nouvelle stratégie du développement économique.

205. Nous n'avons, pour notre part, pas la prétention d'avoir abouti déjà sur ce sujet à des conclusions définitives. Mais dès à présent; il nous paraît que plusieurs considérations s'imposeront à l'examen de cette nouvelle stratégie.

206. En premier lieu, les institutions des Nations Unies, agissant parfois, et même souvent, en ordre dispersé, se sont assigné quelque 250 objectifs de développement dans le cadre de la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international. Quand on considère leur totalité, qui peut croire qu'ils soient réalisables ? J'en doute. Un choix me paraît s'imposer, en même temps que l'examen de la validité présente de certains d'entre eux. Il importe de ne retenir que des objectifs réalisables et cohérents, dans un contexte économique global, dans la mesure, bien sûr, où celui-ci est prévisible. Il convient, à mon sens, d'établir des priorités et de fixer des délais de réalisation.

207. En deuxième lieu, ne s'impose-t-il pas d'examiner une meilleure affectation de l'aide au développement économique, afin qu'elle entraîne davantage le développement social ?

208. En troisième lieu, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue récemment à Buenos Aires, a montré la détermination de ces pays de mobiliser leurs ressources en vue de réaliser les objectifs communs. Ce souci, qui ne tient ni de l'autarcie ni de la confrontation, mérite incontestablement l'attention et le soutien des pays développés.

209. En quatrième lieu, ne faut-il pas considérer l'opportunité d'une différenciation plus nette de l'aide au développement, en fonction des structures économiques des pays intéressés et des niveaux de développement déjà atteints, avec une priorité pour les pays à faible revenu ?

210. Enfin, ne faut-il pas s'efforcer d'améliorer la qualité de l'aide au développement fournie ? Ne doit-on pas s'efforcer également de diminuer le pourcentage des frais de gestion et de mise en oeuvre des projets confiés aux institutions multilatérales et d'éviter que, finalement, 30 à

45 p. 100 des fonds qu'elles gèrent ne parviennent pas directement aux pays en développement ?

211. La Belgique se réjouit aussi de ce que le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ait pu se mettre d'accord sur l'ordre du jour de la cinquième session de la CNUCED, qui se tiendra à Manille en mai 1979. Cet ordre du jour ne manque pas d'ambition, mais il couvre l'ensemble de nos préoccupations. Nous pourrions peut-être, à cette conférence, tenir compte des considérations que je me suis permis d'évoquer. Pour notre part, nous nous y rendrons, conscients de la convergence de nos intérêts à long terme dans un monde solidaire.

212. Le dialogue Nord-Sud, en effet, est l'affaire de tous les pays. Nos intérêts étant communs, nous avons tous des efforts à accomplir pour créer un ordre économique équitable. Et la Belgique n'entend pas s'y soustraire.

213. Définir les droits de l'homme et se préoccuper d'en garantir l'inviolabilité, essayer d'améliorer le sort matériel de l'humanité par la recherche d'un nouvel ordre économique international, tout cela serait vain si le climat de paix relative dans lequel nous vivons devait davantage être mis en péril. Nous ne pouvons nous leurrer. Malgré une certaine détente, ce climat de paix reste fragile. Trop de foyers de tensions existent de par le monde. Une trop grande méfiance règne toujours entre les pays, engendrant une course effrénée vers un armement toujours plus complexe et plus considérable. Cette course aux armements est elle-même, nous le reconnaissons tous, un des plus grands facteurs de déséquilibre et de risque. Il est indispensable de la freiner et de chercher l'arrêt. Les problèmes de désarmement restent ainsi une de nos préoccupations premières et, comme la plupart des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais m'y arrêter un bref instant.

214. Ainsi que je l'ai dit en juin dernier à cette même tribune¹⁵, il n'existe guère de domaine plus ardu. La mise en route de toute négociation y est particulièrement hésitante et, lorsqu'elle se produit, les travaux se développent avec lenteur. En effet, ces discussions touchent les problèmes de sécurité nationale; aussi est-ce avec une prudence extrême que les protagonistes abordent ces discussions, et ce n'est que péniblement qu'ils parviennent à vaincre leurs craintes et leurs préventions. Mais les difficultés de la tâche ne doivent pas nous décourager tant que se poursuit le processus de la détente. Comme certains de nos collègues l'ont relevé, des éléments favorables sont intervenus depuis les années 60, et ils doivent inciter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour nous rapprocher de l'objectif ultime, à savoir le désarmement général et complet sous contrôle international et, bien entendu, un contrôle international efficace.

215. Notre assemblée a marqué un pas important dans cette voie lors de la dixième session extraordinaire, qu'elle a consacrée au désarmement. Je sais, bien sûr, que ces résultats ont été appréciés et commentés de façons parfois divergentes. Mais la participation de 23 chefs d'Etat et d'un nombre impressionnant de ministres a illustré l'importance de cette session pour toutes les parties du monde. Pour la

¹⁵ *Ibid.*, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 15^e séance.

première fois, un inventaire détaillé a été dressé des problèmes auxquels nous sommes confrontés et aussi des priorités que nous devrions respecter. Pour la première fois aussi, la voie a été ouverte à de nouveaux travaux, devant rendre enfin possibles des mesures de désarmement véritables.

216. Si nous sommes convenus que les armes nucléaires font peser la menace globale la plus lourde sur l'humanité, nous avons néanmoins reconnu que nous ne devons pas sous-estimer le danger que représentent les conflits conventionnels locaux, car ils peuvent dégénérer et embraser des régions entières. Nous nous félicitons dès lors de voir que la question des armes conventionnelles fut retenue par la session extraordinaire de l'Assemblée générale comme une des priorités qu'il conviendrait de traiter parallèlement à celle des armes nucléaires. Nous nous félicitons également de voir combien la dimension régionale des problèmes de sécurité, et partant du désarmement, s'est affirmée au cours des travaux de cette session.

217. La Belgique poursuivra son initiative visant à faire entreprendre une étude systématique de tous les aspects du désarmement régional, conformément à la résolution 32/87 D de l'Assemblée générale. Il faudra à cet égard tenir compte, entre autres, des contributions nationales qui ont été soumises au Secrétaire général, ainsi que des conclusions de la session extraordinaire. Ma délégation présentera à cette assemblée un nouveau projet de résolution visant à la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé de procéder à une étude d'ensemble de tous les aspects régionaux du désarmement¹⁶.

218. Enfin, les mécanismes établis dans le domaine du désarmement par la session extraordinaire apportent également des motifs de satisfaction. Le Gouvernement belge se réjouit de la marque de confiance et de l'honneur qui lui ont été faits en incluant notre pays parmi les 35 Etats non nucléaires, membres du nouveau Comité du désarmement. Cette désignation est le couronnement d'une ambition ancienne et légitime pour mon pays — son histoire et sa géographie l'ont en effet rendu particulièrement sensible aux problèmes du désarmement; et je voudrais saisir cette occasion pour remercier ceux qui ont rendu possible cette désignation. Je puis assurer l'Assemblée que la Belgique se montrera digne du mandat qui lui a été confié.

219. L'opinion mondiale a remarqué le rôle grandissant de l'Organisation des Nations Unies dans un tout autre domaine : celui des opérations de maintien de la paix. Le rapport du Secrétaire général signale l'existence de six opérations distinctes — au Liban, dans le Sinaï, au Golan, au Cachemire et à Chypre —, déployant un effectif total de près de 13 000 hommes venus de 27 nations [voir A/33/1, sect. IV]. Et le Conseil de sécurité vient d'approuver l'importante opération de Namibie. Le monde doit rendre hommage à cette activité des Nations Unies, combien complexe, exigeant de tous coopération et retenue. Dans la voie de la sécurité, ces opérations nous paraissent primordiales et méritent le soutien unanime des nations.

220. C'est le but poursuivi par le projet de déclaration que les pays de la Communauté veulent soumettre à cette

¹⁶ Distribué ultérieurement sous la cote A/C.1/33/L.14.

assemblée.¹⁷ La Belgique y a pris une part déterminante et est certaine de l'assentiment de la communauté internationale éprise de paix.

221. Les quatre sujets que je viens de traiter illustrent l'activité considérable des Nations Unies. Je voudrais à présent dire quelques mots des problèmes africains et du Proche-Orient, en complément aux considérations développées par M. Genscher au nom des pays membres de la Communauté européenne.

222. Depuis mon entrée en fonctions, je me suis beaucoup préoccupé des problèmes de l'Afrique. Cela m'a amené à confirmer à maintes reprises les lignes de force de la politique belge à l'égard de ce continent. Cette politique a le souci primordial d'une coopération bénéfique pour les pays africains eux-mêmes, qu'elle soit convenue bilatéralement ou qu'elle s'inscrive dans le cadre de la Communauté européenne et des organisations multilatérales des Nations Unies. Notre politique respecte l'indépendance des pays africains et leur souveraineté. Elle se conçoit dans un climat de sécurité et de stabilité des pays africains. Si des litiges ou des conflits naissent entre eux, c'est à l'OUA que nous laissons en première instance le soin d'encourager la négociation et la responsabilité d'ébaucher des solutions, qu'il s'agisse de rétablir la paix dans des sous-régions, de vider des contestations de frontières ou d'aplanir les rivalités ethniques. Nous constatons que, peu à peu, certains principes s'imposent à ses membres : respect de l'intégrité territoriale, refus de l'ingérence, abstention du recours aux activités subversives, maintien des frontières territoriales en vigueur lors de l'accession à l'indépendance et dont la remise en question présupposerait des relations sereines entre les parties intéressées.

223. Cette approche s'est imposée progressivement aux pays africains. Elle gagne le respect de toutes les nations et c'est également notre position. J'ajouterai cependant, à la suite du Secrétaire général, que les Nations Unies et le Conseil de sécurité ne peuvent renoncer à leur responsabilité globale de maintien de la paix ainsi que de la solution des conflits qu'une organisation régionale ne parviendrait à apaiser.

224. Pour la Belgique enfin, la stabilité africaine, dont les Africains eux-mêmes sont les meilleurs garants, réclame modération et retenue de la part de la communauté internationale. Des apports massifs d'armements et de forces étrangères ne peuvent qu'inquiéter à juste titre les Etats africains et, au-delà d'eux, toute la communauté internationale. Rappelant ce qui précède, je me réjouis d'être dans la ligne du discours prononcé le 27 septembre dernier à cette assemblée générale [10^e séance], au nom de l'OUA, par le Président de la République démocratique du Soudan, président en exercice de l'OUA.

225. Tout cela fera saisir la difficulté de la décision que le Gouvernement belge a dû prendre de monter au Shaba, en mai dernier, une opération de sauvetage humanitaire, en accord avec les autorités du Gouvernement du Zaïre. Notre intervention fut brève, limitée à son objectif et ne fut responsable d'aucune perte de vie dans la population locale.

Elle mit fin à l'angoisse d'un carnage plus grand, alors que près d'un millier de vies humaines avaient déjà été sacrifiées.

226. Depuis lors, le Gouvernement du Zaïre s'attaque à la solution de ses multiples problèmes, avec l'aide de la communauté internationale. La présence de troupes africaines pour assurer la sécurité dans certaines régions, la concertation internationale, sous l'égide de la Belgique, sur "le plan Mobutu", de multiples réformes décidées par le Zaïre lui-même, permettent d'espérer que ce pays, auquel tant de liens nous attachent, s'affirmera dans le centre de l'Afrique comme un facteur de paix, de stabilité et de prospérité.

227. Il nous faut à cet égard saluer tout particulièrement la rencontre, il y a quelques semaines, du Président du Zaïre, M. Mobutu, et du Président de l'Angola, M. Neto. La réconciliation des deux pays montre que les raisons de s'entendre ont heureusement prévalu. De récents séjours à Kinshasa et Luanda me confirment combien cette entente peut apporter la solution de problèmes bilatéraux d'importance vitale pour ces deux grands pays voisins d'Afrique.

228. De même, des efforts inlassables ont été consentis pour le règlement du problème namibien. Nous savons la patience obstinée des membres occidentaux du Conseil de sécurité, des Etats africains de première ligne et de maints autres pour assurer la solution d'un problème qui, il y a peu, était encore considéré comme inextricable.

229. Le rapport du Secrétaire général de notre organisation a pris acte des possibilités de rapprochement qui sont en vue. A son tour, le Conseil de sécurité vient, en sa résolution 435 (1978) du 29 septembre, d'entériner le plan qui permet l'accession pacifique de ce territoire à l'indépendance, par des voies démocratiques.

230. Nous ne pouvons croire que les dirigeants de l'Afrique du Sud ne choisiront pas la seule voie qui fonde l'espoir d'un règlement durable, pacifique et généralement acceptable et lui préféreraient la confrontation et la lutte sanglante.

231. Pour en terminer, je dirai qu'aucun problème international n'a retenu l'attention de notre organisation aussi longtemps et aussi intensément que celui du Proche-Orient. Trente longues années de tensions et de guerres ont plongé cette région dans un abîme de haine et de méfiance.

232. Au moment où je parle, la violence continue à faire rage au Liban. Le Liban, naguère exemple de sagesse politique et d'équilibre d'une société pluraliste, disparaît dans les conflits meurtriers qui le déchirent. Ils sont pour mon pays, ils sont pour tous les pays civilisés une source de douleur et d'inquiétude. Chaque jour le monde peut se trouver face à une nouvelle guerre qui ne manquerait pas d'englober toute la région.

233. Devant cette perspective, comment ne pas se réjouir que les efforts tenaces du Président des Etats-Unis, M. Carter, à Camp David, et de la diplomatie américaine aient réussi à tracer des voies concrètes à la négociation, plutôt que de s'arrêter aux principes généraux. Le dialogue amorcé par la visite historique et courageuse du Président de l'Egypte, M. Sadate, l'année dernière à Jérusalem, a ainsi

¹⁷ Distribué ultérieurement sous la cote A/SPC/33/L.19.

été renoué grâce au sens politique dont ont fait preuve les Gouvernements israélien et égyptien.

234. Est-ce que le résultat de ces négociations produira des miracles ? Des négociations difficiles devront encore avoir lieu pour convenir de l'application des accords intervenus et pour les développer.

235. Le Ministre des affaires étrangères, M. Genscher, a rappelé ici, le 26 septembre, les principes de la déclaration du 29 juin 1977 des Ministres de la Communauté européenne.

236. Aucune action, si partielle soit-elle, aucun accord, si incomplet qu'il soit, ne devrait être négligé, méprisé, *a fortiori* combattu. Les accords de Camp David peuvent être, doivent être, un point de départ à une dynamique de la paix. Certes, on ne peut fonder une paix durable et générale au Proche-Orient sur un ou deux accords bilatéraux. Un arrangement d'ensemble sera nécessaire, avec toutes les parties en cause, y compris les représentants du peuple palestinien. Il leur appartiendra de déterminer la forme de la patrie qui exprimera la légitimité palestinienne. La Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, en offrirait le cadre, comme le pourrait toute autre formule similaire.

237. Observer la vie internationale, c'est constater l'interdépendance croissante de nos destins. Pour trouver des solutions à nos problèmes, nous sommes obligés de coopérer tant au niveau régional que mondial et d'utiliser à cette fin des organisations universelles.

238. Si l'Organisation des Nations Unies présente de multiples imperfections, améliorons cet outil indispensable, mais surtout utilisons-le, patiemment, inlassablement, pour communiquer, pour dialoguer et pour agir ensemble.

239. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Guatemala, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

240. **M. MARROQUIN-NÁJERA** (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation du Guatemala, j'aimerais dire quelques mots, dans l'exercice de mon droit de réponse, au sujet des allusions qui ont été faites sur le problème du Belize vendredi dernier, au cours du débat général, par le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque [15^e séance].

241. Le Ministre des affaires étrangères a exprimé les graves préoccupations qui sont les siennes parce que les

efforts de la communauté internationale n'ont pas encore abouti à l'indépendance du Belize. Il a soutenu, à tort, que la revendication du Belize en vue d'une indépendance sûre, dans le respect de l'intégrité territoriale, l'a depuis longtemps emporté.

242. Je dois rappeler que le Belize n'a jamais été un territoire colonial confié à l'administration d'une puissance quelconque, et que, par conséquent, il ne répond pas aux critères de décolonisation prévus dans les dispositions du Chapitre pertinent de la Charte.

243. Aussi, le Guatemala, depuis la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, a-t-il exprimé ses réserves à l'idée que ce territoire, qui forme partie intégrante du sien, soit considéré comme une colonie.

244. Même dans ces conditions, le Guatemala n'aurait aucune raison à avancer contre l'indépendance du Belize si ce n'était le fait juridique et historique qu'on prétend réaliser cette indépendance au préjudice et à l'encontre de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre, le Guatemala, dont le territoire en question fait partie.

245. Le territoire du Belize est et a toujours été un territoire occupé par une puissance d'un autre continent et le Guatemala a contesté la souveraineté sur le Belize, mais sans succès, en raison des divergences entre une grande puissance et un petit Etat d'Amérique latine qui défend son intégrité territoriale.

246. Une controverse très longue s'est engagée à propos de ce territoire, et les parties légitimes au différend sont convenues d'accepter une procédure pacifique pour régler celui-ci par voie de négociations directes, dans l'espoir d'élaborer une solution juste, équitable, rationnelle et ouverte, répondant aux intérêts des deux parties comme à ceux de la population du Belize.

247. Le Guatemala déplore également les pressions extérieures et la menace d'utilisation de la force auxquelles nous avons été soumis dans une tentative d'imposer l'indépendance du Belize au nom de la communauté internationale, comme l'a invoqué le représentant de la Jamaïque. Une telle attitude menace notre intégrité territoriale. Nous ne lui reconnaissons ni la capacité ni la compétence de résoudre politiquement un différend juridique qui est soumis, sur la base de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, à la procédure pacifique de la négociation directe.

La séance est levée à 18 h 20.